



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LANDES

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°40-2020-214

PUBLIÉ LE 28 DÉCEMBRE 2020

Sommaire

DDCSPP

- 40-2020-12-15-022 - Arrêté 2020-0621 portant agrément de l'association MAISON DU LOGEMENT au titre des articles L365-3 et L365-4 du code construction et de l'habitation (3 pages) Page 4
- 40-2020-12-14-005 - Arrêté préfectoral DDCSPP/SPAE/2020-0629 portant réquisition exceptionnelle dans le cadre d'une opération d'équarrissage Requisition tarifs equarrissage 14122020 (4 pages) Page 8

DDTM

- 40-2020-12-21-006 - D-Autorisation Exploiter-Benot WAUTHIER (2 pages) Page 13
- 40-2020-12-21-004 - D-Autorisation Exploiter-Clment LABORDE (2 pages) Page 16
- 40-2020-12-21-002 - D-Autorisation Exploiter-EARL DU HAOU D'ARZET (2 pages) Page 19
- 40-2020-12-21-003 - D-Autorisation Exploiter-EARL LEBIGNE (2 pages) Page 22
- 40-2020-12-21-005 - D-Autorisation Exploiter-Monique LALANNE (2 pages) Page 25
- 40-2020-12-24-002 - Décisions de 18 décembre 2020 de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage - Formation spécialisée dégâts agricoles (liste des estimateurs et barèmes d'indemnisation des dégâts agricoles pour 2019) (4 pages) Page 28

DIRECCTE-UD40

- 40-2021-01-01-001 - Arrêté préfectoral n° 9 en date du 1er janvier 2021 accordant la Médaille d'Honneur du Travail pour la promotion 1er janvier 2021 (38 pages) Page 33

Préfecture des Landes

- 40-2020-12-22-003 - AP 2020-838 fixant la liste des établissements autoroutiers (4 pages) Page 72
- 40-2020-12-09-012 - Arrêté préfectoral DSEC BSI n°2020-814 portant aptitude de M. Mathieu GAUTHIER en qualité de garde chasse particulier (1 page) Page 77
- 40-2020-12-09-013 - Arrêté préfectoral DSEC BSI n°2020-815 portant agrément de M. Mathieu GAUTHIER en qualité de garde chasse particulier (2 pages) Page 79
- 40-2020-12-09-008 - Arrêté préfectoral DSEC BSI n°2020-816 portant aptitude de M. Jérémy PIT en qualité de garde chasse particulier (1 page) Page 82
- 40-2020-12-09-009 - Arrêté préfectoral DSEC BSI n°2020-817 portant agrément de M. Jérémy PIT en qualité de garde chasse particulier (2 pages) Page 84
- 40-2020-12-09-010 - Arrêté préfectoral DSEC BSI n°2020-818 portant aptitude de M. Jérémy PIT en qualité de garde chasse particulier (1 page) Page 87
- 40-2020-12-09-011 - Arrêté préfectoral DSEC BSI n°2020-819 portant agrément de M. Jérémy PIT en qualité de garde chasse particulier (2 pages) Page 89
- 40-2020-12-10-015 - Arrêté préfectoral DSEC BSI n°2020-820 portant aptitude de M. Jean-Emmanuel VIENNE en qualité de garde chasse particulier (1 page) Page 92
- 40-2020-12-10-016 - Arrêté préfectoral DSEC BSI n°2020-821 portant agrément de M. Jean-Emmanuel VIENNE en qualité de garde chasse particulier (2 pages) Page 94

40-2020-12-11-003 - Arrêté préfectoral DSEC BSI n°2020-823 portant renouvellement de M. Cédric LAFARGUE en qualité de garde chasse particulier (2 pages)	Page 97
40-2020-12-16-004 - Arrêté préfectoral DSEC BSI n°2020-830 portant renouvellement de M. Jacques DECHAMBRE en qualité de garde chasse particulier (2 pages)	Page 100
40-2020-12-16-005 - Arrêté préfectoral DSEC BSI n°2020-831 portant renouvellement de M. Jacques DECHAMBRE en qualité de garde chasse particulier (2 pages)	Page 103

DDCSPP

40-2020-12-15-022

Arrêté 2020-0621 portant agrément de l'association
MAISON DU LOGEMENT au titre des articles L365-3 et
L365-4 du code construction et de l'habitation

Arrêté du 15 décembre 2020

n° 2020-0621

**portant agrément de l'association MAISON DU LOGEMENT au titre des articles L.365-3 et L.365-4 du
code de la construction et de l'habitation**

La préfète des Landes

Chevalier de la Légion d'honneur

Officier de l'ordre national du Mérite

VU la loi n°906449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement ;

VU la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion ;

VU le décret n° 2009-1684 du 30 décembre 2009 relatif aux agréments des organismes exerçant des activités en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées ;

VU l'arrêté 2015-7A, agréant l'association MAISON DU LOGEMENT pour ses activités d'intermédiation locative et de gestion locative sociale et l'arrêté 2015-8A, l'agréant pour ses activités d'ingénierie sociale et financière ;

VU la demande d'agrément en ingénierie sociale, financière et technique et en intermédiation locative et gestion locative sociale déposée par l'association MAISON DU LOGEMENT le 07/10/2020 ;

VU le décret du 5 février 2020 du Président de la République nommant Madame Cécile BIGOT-DEKEYZER, préfète des Landes ;

VU l'arrêté du Premier Ministre en date du 29 janvier 2018 nommant Monsieur Franck HOURMAT dans ses fonctions de directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations des Landes à compter du 1^{er} février 2018 ;

VU l'arrêté préfectoral n°54-2020-BCI du 25 février 2020 portant délégation de signature à Monsieur Franck HOURMAT ;

CONSIDÉRANT les capacités de l'organisme à exercer de telles activités conformément aux articles L.365-3 et L.365-4 du Code de la Construction et de l'Habitation, compte tenu de ses statuts, ses compétences et des moyens dont il dispose.

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture des Landes,

ARRÊTE

Article premier : L'association MAISON DU LOGEMENT sise 112 bis rue de la Croix Blanche 40100 DAX est agréée pour les activités d'ingénierie sociale et financière suivantes :

1 – activités couvertes :

- l'accompagnement social effectué pour faciliter l'accès ou le maintien dans le logement, réalisé principalement dans le cadre du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées. Cet accompagnement consiste notamment en :
 - o l'aide à la définition d'un projet de logement adapté aux besoins et aux ressources des personnes concernées ;
 - o l'aide à l'installation dans un logement par l'assistance à l'ouverture des droits, la mobilisation des aides financières existantes, l'aide à l'appropriation du logement et, le cas échéant, l'assistance à la réalisation des travaux nécessaires pour conférer au logement un caractère décent ;
 - o l'aide au maintien dans les lieux, notamment par l'apport d'un soutien dans la gestion du budget, l'entretien du logement et la bonne insertion des occupants dans leur environnement.
- l'assistance aux personnes qui forment un recours amiable devant la commission de médiation ou un recours contentieux devant le tribunal administratif aux fins de reconnaissance du droit au logement opposable ;
- la recherche de logements en vue de leur location à des personnes défavorisées ;
- la participation aux réunions des commissions d'attribution des organismes d'habitations à loyer modéré mentionnée à l'article L.4441-2 ;

2 – activités non couvertes :

- les activités d'accueil, de conseil, d'assistance (assistance à maîtrise d'ouvrage avec ou sans mission technique, maîtrise d'œuvre) pour l'amélioration ou l'adaptation de l'habitat conduites en faveur des personnes défavorisées ou des personnes âgées et handicapées ;

et pour les activités d'intermédiation locative et de gestion locative sociale suivantes :

1 – activités couvertes :

- la location :
 - o de logements auprès d'organismes agréés au titre de l'article L.365-2 du Code de la Construction et de l'Habitation ou d'organismes d'habitations à loyer modéré en vue de leur sous-location à des personnes défavorisées dans les conditions prévues par l'article L.442-8-1 du Code de la Construction et de l'Habitation ;
 - o de logements à des bailleurs autres que des organismes d'habitations à loyer modéré en vue de leur sous-location à des personnes défavorisées dans les conditions prévues aux articles L.321-10, L.321-10-1 et L.353-20 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

- o de logements en vue de l'hébergement de personnes défavorisées dans les conditions de l'article L.851-1 du Code de la Sécurité Sociale ;
- o auprès d'un organisme d'habitations à loyer modéré d'un hôtel destiné à l'hébergement, mentionnée au 8° de l'article L. 421-1, au onzième alinéa de l'article L. 422-2 ou au 6° de l'article L. 422-3.

- la gestion de résidences sociales mentionnée à l'article R.353-165-1.-9 ;

2 – activités non couvertes :

- la gérance de logements du parc privé ou du parc public, selon les modalités prévues à l'article L. 442-9 ;

Article 2 : L'agrément est accordé pour une durée de cinq ans renouvelable à compter de la date de publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Landes pour le département des Landes.

Article 3 : L'association est tenue d'adresser annuellement à la Préfète des Landes un compte rendu des activités concernées ainsi que ses comptes financiers. Elle doit lui notifier sans délai toute modification statutaire.

Article 4 : La Préfète des Landes peut à tout moment contrôler les conditions d'exercice de l'activité de l'organisme. L'agrément peut être retiré à tout moment par la Préfète des Landes si l'organisme ne satisfait plus aux conditions de délivrance de l'agrément ou s'il est constaté un manquement grave ou répété à ses obligations. Le retrait est prononcé après avoir mis les dirigeants de l'organisme en mesure de présenter leurs observations.

Article 5 : Dans les deux mois suivant sa notification ou sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet soit d'un recours gracieux devant la préfète, soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau (villa Noulibos - cours Liautey - BP543, 64010 Pau). La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application « télérécourse citoyens », accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 6 : Le secrétaire général de la préfecture des Landes et le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Mont-de-Marsan, le 15/12/2020

Pour la préfète et par délégation,
le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations

P/Le Directeur Départemental
Le Directeur Adjoint

Antoine MAILLARD

DDCSPP

40-2020-12-14-005

Arrêté préfectoral DDCSPP/SPAE/2020-0629 portant réquisition exceptionnelle dans le cadre d'une opération d'équarrissage Requisition tarifs equarrissage 14122020



**PRÉFÈTE
DES LANDES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale de la Cohésion
Sociale et de la Protection des Populations**

**Services Vétérinaires
Santé Protection Animales et Environnement**

**Arrêté préfectoral n°DDCSPP/SPAE/2020-0629 portant réquisition exceptionnelle
dans le cadre d'une opération d'équarrissage**

**La préfète,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,**

VU le règlement n° 1069/2009 du Parlement Européen et du Conseil du 21 octobre 2009 établissant des règles sanitaires applicables aux sous-produits animaux et produits dérivés non destinés à la consommation humaine et abrogeant le règlement (CE) n° 1774/2002 ;

VU le règlement n° 142/2011 de la Commission du 25 février 2011 portant application du règlement (CE) n° 1069/2009 du Parlement européen et du Conseil établissant des règles sanitaires applicables aux sous-produits animaux et produits dérivés non destinés à la consommation humaine et portant application de la directive 97/78/CE du Conseil en ce qui concerne certains échantillons et articles exemptés des contrôles vétérinaires effectués aux frontières en vertu de cette directive ;

VU l'Arrêté du 8 décembre 2011 établissant des règles sanitaires applicables aux sous-produits animaux et produits dérivés en application du règlement (CE) n° 1069/2009 et du règlement (UE) n°142/2011 ;

VU l'Ordonnance n° 59-63 du 6 janvier 1959 relative aux réquisitions de biens et de services ;

VU le code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L. 226-1 à L. 226-10 et R.226-1 à R.226-15 relatifs à l'équarrissage et l'article L. 228-5 fixant les dispositions pénales ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2215-1 ;

VU le Code Pénal et notamment l'article R. 642-1 ;

VU le Décret 62-367 du 26 mars 1962 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'Ordonnance n° 59-63 du 6 janvier 1959 susvisée ;

VU le Décret n° 2005-1220 du 28 septembre 2005 modifié pris pour l'application de l'article L. 226-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime ;

VU le Décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le Décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le Décret du 05 février 2020 portant nomination de Madame Cécile BIGOT-DEKEYZER, préfète des Landes ;

VU l'arrêté préfectoral N°54-2020-BCI du 25 février 2020 donnant délégation de signature à Monsieur Franck HOURMAT, directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations ;

VU l'arrêté préfectoral N°DDCSPP/Dir/2020-0390 du 02 septembre 2020 portant subdélégation de signature de Monsieur Franck HOURMAT, directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations des Landes ;

CONSIDÉRANT l'urgence à collecter les cadavres d'animaux dans les délais prescrits à l'article L.226-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime afin d'éviter tous risques sanitaires et environnementaux ;

CONSIDÉRANT que les cadavres d'animaux ne peuvent être collectés que par des équarrisseurs ;

CONSIDÉRANT la nécessité, au titre de l'intérêt général, pour de motifs de santé et de salubrité publique, d'assurer la collecte des cadavres animaux y compris dans des circonstances exceptionnelles ;

SUR PROPOSITION du secrétaire général de la préfecture des Landes et du directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations ;

ARRÊTE

Article 1er :

Il est nécessaire de faire procéder à l'enlèvement et au traitement des cadavres de volailles suite aux cas d'influenza aviaire déclarés dans le département des Landes ;

Article 2 :

La société ATEMAX France sise 72, avenue Olivier Messiaen – 72000 Le Mans – France est requise ;

Article 3 :

La prestation de la société ATEMAX France est facturée au prix de :

- prix unitaire de collecte pour les enlèvements, quel que soit le tonnage : 235,14 € HT la Tonne,
- prix unitaire de transformation pour les sous-produits de catégorie 2 : 99,25€ HT / Tonne,

- prix unitaire de transformation pour les sous-produits de catégorie 1 : 129,25€ HT / Tonne,
à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations des Landes 1 place St Louis- BP 371 – 40012 Mont de Marsan Cedex

Article 4 :

L'inexécution du présent arrêté sera poursuivie conformément aux dispositions de l'article R.642-1 du Code Pénal sur constats des Maires effectués dans le cadre de leurs pouvoirs d'officiers de police judiciaire.

Article 5 :

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans les deux mois suivant sa notification, d'un recours gracieux auprès du Préfet, d'un recours hiérarchique auprès du ministre en charge de l'agriculture ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau via le site www.telerecours.fr.

Les recours gracieux ou hiérarchique prolongent le délai de recours contentieux qui doit être introduit dans les deux mois suivant la réponse, l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois valant rejet implicite.

Article 8 :

Le Secrétaire général de la Préfecture des Landes, le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations des Landes, les sous-préfets du Département des Landes, le Commandant de Groupement de Gendarmerie, le Directeur Départemental de la Sécurité Publique et le Directeur Général sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Landes.

Mont-de-Marsan, le 14 DEC. 2020

La préfète,
Pour la préfète et par délégation,
Le directeur départemental de la cohésion sociale et
de la protection des populations,

Franck HOURMAT

Pour le directeur
et par délégation
Le responsable de Mission SPAE



Sébastien ROUSSY

DDTM

40-2020-12-21-006

D-Autorisation Exploiter-Benot WAUTHIER



Dossier n°040-2020-0277

**Arrêté portant autorisation d'exploiter un bien agricole
au titre du contrôle des structures**

La Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine

VU la loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAAF)

VU le code rural et de la pêche maritime et notamment les articles L.331-1 à L.331-11, et R.331-1 à R.331-12,

VU l'arrêté préfectoral du 31/12/2015 portant sur le schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) d'Aquitaine

VU l'arrêté de la préfète de Nouvelle-Aquitaine, en date du 15 avril 2019 portant délégation de signature en matière d'administration générale à Monsieur Philippe de GUENIN, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Nouvelle-Aquitaine,

VU la décision du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt en date du 16 octobre 2020 portant subdélégation de signature en matière d'administration générale,

VU la demande d'autorisation d'exploiter réputée complète le 18 septembre 2020 présentée par Monsieur Benoît WAUTHIER dont le siège d'exploitation est situé au 1299 route de l'adour – 40390 SAINTE MARIE DE GOSSE, relative à un bien foncier agricole d'une superficie totale de 4,5 hectares sur la commune de SAINTE MARIE DE GOSSE et lui appartenant,

CONSIDÉRANT l'absence de demande concurrente déposée auprès de la direction départementale des territoires et de la mer des Landes au plus tard le 18 novembre 2020,

Sur proposition du directeur départemental des territoires et de la mer des Landes,

Sur proposition du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Nouvelle Aquitaine,

ARRETE

Article premier :

Monsieur Benoît WAUTHIER dont le siège d'exploitation est situé au 1299 route de l'adour – 40390 SAINTE MARIE DE GOSSE, est autorisé à exploiter 4,5 ha de terres pour les parcelles suivantes :

Propriétaires	Communes	Références cadastrales
Benoît WAUTHIER	SAINTE MARIE DE GOSSE	D 283 / 284 en partie / 285 / 372 / 384 / 385

Article 2 :

Le secrétaire général pour les affaires régionales, le directeur régional de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt, la préfète des Landes et le directeur départemental des territoires et de la mer des Landes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Limoges, le 21 décembre 2020

Pour la préfète et par délégation,
le D.R.A.A.F.,
Pour le directeur régional de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt,
L'adjointe au chef du S.R.E.A.A.,

Anne BARRIERE

Délais et voies de recours :

Vous disposez d'un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision pour déposer

- soit un recours gracieux devant la préfète de la région Nouvelle Aquitaine ou un recours hiérarchique devant le ministre de l'agriculture
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bordeaux. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Dans le cas d'un recours gracieux ou hiérarchique, en cas de nouveau refus exprès ou tacite (par absence de réponse dans les deux mois du recours) vous disposez d'un nouveau délai de deux mois pour déposer un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bordeaux.

DDTM

40-2020-12-21-004

D-Autorisation Exploiter-Client LABORDE



Dossier n°040-2020-0275

**Arrêté portant autorisation d'exploiter un bien agricole
au titre du contrôle des structures**

La Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine

VU la loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAAF)

VU le code rural et de la pêche maritime et notamment les articles L.331-1 à L.331-11, et R.331-1 à R.331-12,

VU l'arrêté préfectoral du 31/12/2015 portant sur le schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) d'Aquitaine

VU l'arrêté de la préfète de Nouvelle-Aquitaine, en date du 15 avril 2019 portant délégation de signature en matière d'administration générale à Monsieur Philippe de GUENIN, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Nouvelle-Aquitaine,

VU la décision du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt en date du 16 octobre 2020 portant subdélégation de signature en matière d'administration générale,

VU la demande d'autorisation d'exploiter réputée complète le 16 septembre 2020 présentée par Monsieur Clément LABORDE dont le siège d'exploitation est situé 284 route de lannebère – 40500 MONTAUT, relative à un bien foncier agricole d'une superficie totale de 57,31 hectares sur les communes de SAINT AUBIN, MONTAUT et HAURIET et appartenant à Mesdames Marie-Thérèse LABORDE, Bernadette GOALARD, Bernadette PESLAY, Yvonne DUPOUY et Monsieur Jean-Claude DUPOUY,

CONSIDÉRANT l'absence de demande concurrente déposée auprès de la direction départementale des territoires et de la mer des Landes au plus tard le 18 novembre 2020,

Sur proposition du directeur départemental des territoires et de la mer des Landes,

Sur proposition du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Nouvelle-Aquitaine,

ARRETE

Article premier :

Monsieur Clément LABORDE dont le siège d'exploitation est situé 284 route de lannebère – 40500 MONTAUT, est autorisé à exploiter 57,31 ha de terres pour les parcelles suivantes :

Propriétaires	Communes	Références cadastrales
Marie-Thérèse LABORDE	HAURIET MONTAUT SAINT AUBIN	D 180 à 185 / 191 / 194 / 201 / 202 / 317 E 93 / 94 / 109 / 111 / 390 / 391 / 429 / 431 / 433 - F 3 / 25 / 35 / 36 / 47 à 49 / 51 / 52 / 54 - G 1 / 2 / 43 / 47 / 48 / 104 à 109 / 111 à 113 / 127 à 143 / 439 – H 210 / 214 / 261 à 267 / 342 ZE 152 – ZI 22 / 66 / 73 / 109 – ZH 62
Yvonne DUPOUY	HAURIET MONTAUT	D 190 / 192 G 367
Jean-Claude DUPOUY	MONTAUT	G 366
Bernadette GOALARD	MONTAUT	F 203 à 207
Bernadette PESCAY	MONTAUT	G 3 à 7 / 13 / 16 / 19 / 20 / 95 / 96 / 102 / 103 / 326

Article 2 :

Le secrétaire général pour les affaires régionales, le directeur régional de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt, la préfète des Landes et le directeur départemental des territoires et de la mer des Landes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Limoges, le 21 décembre 2020

Pour la préfète et par délégation,
le D.R.A.A.F.,
Pour le directeur régional de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt,
L'adjointe au chef du S.R.E.A.A.,

Anne BARRIERE

Délais et voies de recours :

Vous disposez d'un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision pour déposer

- soit un recours gracieux devant la préfète de la région Nouvelle Aquitaine ou un recours hiérarchique devant le ministre de l'agriculture
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bordeaux. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Dans le cas d'un recours gracieux ou hiérarchique, en cas de nouveau refus exprès ou tacite (par absence de réponse dans les deux mois du recours) vous disposez d'un nouveau délai de deux mois pour déposer un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bordeaux.

DDTM

40-2020-12-21-002

D-Autorisation Exploiter-EARL DU HAOU D'ARZET



Dossier n°040-2020-0276

**Arrêté portant autorisation d'exploiter un bien agricole
au titre du contrôle des structures**

La Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine

VU la loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAAF)

VU le code rural et de la pêche maritime et notamment les articles L.331-1 à L.331-11, et R.331-1 à R.331-12,

VU l'arrêté préfectoral du 31/12/2015 portant sur le schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) d'Aquitaine

VU l'arrêté de la préfète de Nouvelle-Aquitaine, en date du 15 avril 2019 portant délégation de signature en matière d'administration générale à Monsieur Philippe de GUENIN, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Nouvelle-Aquitaine,

VU la décision du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt en date du 17 mars 2020 portant subdélégation de signature en matière d'administration générale,

VU la demande d'autorisation d'exploiter réputée complète le 17 septembre 2020 présentée par l'EARL DU HAOU D'ARZET dont le siège d'exploitation est situé au 580 route de Saint Pandelon – 40180 SAUGNAC ET CAMBRAN, relative à un bien foncier agricole d'une superficie totale de 4,62 hectares sur les communes d'YZOSSE et SAINT VINCENT DE PAUL et appartenant à Madame Michèle DUTEN,

CONSIDÉRANT l'absence de demande concurrente déposée auprès de la direction départementale des territoires et de la mer des Landes au plus tard le 18 novembre 2020,

Sur proposition du directeur départemental des territoires et de la mer des Landes,

Sur proposition du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Nouvelle Aquitaine,

ARRETE

Article premier :

L'EARL DU HAOU D'ARZET dont le siège d'exploitation est situé au 580 route de Saint Pandelon – 40180 SAUGNAC ET CAMBRAN, est autorisée à exploiter 4,62 ha de terres pour les parcelles suivantes :

Propriétaires	Communes	Références cadastrales
Michèle DUTEN	SAINT VINCENT DE PAUL YZOSSE	WB 46 B 35 / 44 / 50

Article 2 :

Le secrétaire général pour les affaires régionales, le directeur régional de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt, la préfète des Landes et le directeur départemental des territoires et de la mer des Landes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Limoges, le 21 décembre 2020

Pour la préfète et par délégation,
le D.R.A.A.F.,
Pour le directeur régional de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt,
L'adjointe au chef du S.R.E.A.A.,

Anne BARRIERE

Délais et voies de recours :

Vous disposez d'un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision pour déposer

- soit un recours gracieux devant la préfète de la région Nouvelle Aquitaine ou un recours hiérarchique devant le ministre de l'agriculture
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bordeaux. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Dans le cas d'un recours gracieux ou hiérarchique, en cas de nouveau refus exprès ou tacite (par absence de réponse dans les deux mois du recours) vous disposez d'un nouveau délai de deux mois pour déposer un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bordeaux.

DDTM

40-2020-12-21-003

D-Autorisation Exploiter-EARL LEBIGNE



Dossier n°040-2020-0274

**Arrêté portant autorisation d'exploiter un bien agricole
au titre du contrôle des structures**

La Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine

VU la loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAAF)

VU le code rural et de la pêche maritime et notamment les articles L.331-1 à L.331-11, et R.331-1 à R.331-12,

VU l'arrêté préfectoral du 31/12/2015 portant sur le schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) d'Aquitaine

VU l'arrêté de la préfète de Nouvelle-Aquitaine, en date du 15 avril 2019 portant délégation de signature en matière d'administration générale à Monsieur Philippe de GUENIN, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Nouvelle-Aquitaine,

VU la décision du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt en date du 16 octobre 2020 portant subdélégation de signature en matière d'administration générale,

VU la demande d'autorisation d'exploiter réputée complète le 15 septembre 2020 présentée par l'EARL LEBIGNE dont le siège d'exploitation est situé 3 chemin de la vigne – 40390 SAINT MARTIN DE HINX, relative à un bien foncier agricole d'une superficie totale de 9,16 hectares sur la commune de SAINT MARTIN DE HINX et appartenant à Madame Ida FOIX,

CONSIDÉRANT l'absence de demande concurrente déposée auprès de la direction départementale des territoires et de la mer des Landes au plus tard le 18 novembre 2020,

Sur proposition du directeur départemental des territoires et de la mer des Landes,

Sur proposition du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Nouvelle Aquitaine,

ARRETE

Article premier :

L'EARL LEBIGNE dont le siège d'exploitation est situé 3 chemin de la vigne – 40390 SAINT MARTIN DE HINX, est autorisée à exploiter 9,16 ha de terres pour les parcelles suivantes :

Propriétaire	Commune	Références cadastrales
Ida FOIX	SAINT MARTIN DE HINX	G 222 à 225 / 227 / 228 / 231 à 235 / 239 à 241 / 361 / 363 / 562 / 564 / 567 / 569

Article 2 :

Le secrétaire général pour les affaires régionales, le directeur régional de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt, la préfète des Landes et le directeur départemental des territoires et de la mer des Landes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Limoges, le 21 décembre 2020

Pour la préfète et par délégation,
le D.R.A.A.F.,
Pour le directeur régional de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt,
L'adjointe au chef du S.R.E.A.A.,

Anne BARRIERE

Délais et voies de recours :

Vous disposez d'un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision pour déposer

- soit un recours gracieux devant la préfète de la région Nouvelle Aquitaine ou un recours hiérarchique devant le ministre de l'agriculture
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bordeaux. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Dans le cas d'un recours gracieux ou hiérarchique, en cas de nouveau refus exprès ou tacite (par absence de réponse dans les deux mois du recours) vous disposez d'un nouveau délai de deux mois pour déposer un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bordeaux.

DDTM

40-2020-12-21-005

D-Autorisation Exploiter-Monique LALANNE



Dossier n°040-2020-0258

**Arrêté portant autorisation d'exploiter un bien agricole
au titre du contrôle des structures**

La Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine

VU la loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAAF)

VU le code rural et de la pêche maritime et notamment les articles L.331-1 à L.331-11, et R.331-1 à R.331-12,

VU l'arrêté préfectoral du 31/12/2015 portant sur le schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) d'Aquitaine

VU l'arrêté de la préfète de Nouvelle-Aquitaine, en date du 15 avril 2019 portant délégation de signature en matière d'administration générale à Monsieur Philippe de GUENIN, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Nouvelle-Aquitaine,

VU la décision du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt en date du 16 octobre 2020 portant subdélégation de signature en matière d'administration générale,

VU la demande d'autorisation d'exploiter réputée complète le 18 septembre 2020 présentée par Madame Monique LALANNE dont le siège d'exploitation est situé au 534 chemin pinot – 40700 BASSERCLES, relative à un bien foncier agricole d'une superficie totale de 56,29 hectares sur les communes de BASSERCLES et SAULT DE NAVAILLES et appartenant à Madame Rolande LABAT et Messieurs Pierre LACOSTE, Jean-Luc LALANNE, André NOLIBOS, Madame et Monsieur Hervé LALANNE,

CONSIDÉRANT l'absence de demande concurrente déposée auprès de la direction départementale des territoires et de la mer des Landes au plus tard le 18 novembre 2020,

Sur proposition du directeur départemental des territoires et de la mer des Landes,

Sur proposition du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Nouvelle Aquitaine,

ARRETE

Article premier :

Madame Monique LALANNE dont le siège d'exploitation est situé au 534 chemin pinot – 40700 BASSERCLES, est autorisée à exploiter 56,29 ha de terres pour les parcelles suivantes :

Propriétaires	Communes	Références cadastrales
Rolande LABAT	SAULT DE NAVAILLES	B 373
Monique et Hervé LALANNE	SAULT DE NAVAILLES BASSERCLES	B 369 / 370 / 372 / 559 / 562 à 564 / 653 / 659 / 660 / 677 / 678 / 680 A 274 – B 90 / 101 / 102 / 107 à 112 / 168 / 169 / 180 / 182 / 183 / 189 / 197 / 198 / 200 / 364 / 374 / 392 / 399 / 400 – C 6 à 10 / 23 à 25 / 102 / 103 / 256 / 259 / 262 / 265 à 268 / 290 / 301 à 303 / 470
Pierre LACOSTE	BASSERCLES	B 99 à 101 – C 263
Jean-Luc LALANNE	BASSERCLES	C 363 / 364 / 367 / 369 à 374
André NOLIBOS	BASSERCLES	C 361 / 362 / 375 à 377

Article 2 :

Le secrétaire général pour les affaires régionales, le directeur régional de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt, la préfète des Landes et le directeur départemental des territoires et de la mer des Landes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Limoges, le 21 décembre 2020

Pour la préfète et par délégation,
le D.R.A.A.F.,
Pour le directeur régional de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt,
L'adjointe au chef du S.R.E.A.A.,

Anne BARRIERE

Délais et voies de recours :

Vous disposez d'un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision pour déposer

- soit un recours gracieux devant la préfète de la région Nouvelle Aquitaine ou un recours hiérarchique devant le ministre de l'agriculture
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bordeaux. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Dans le cas d'un recours gracieux ou hiérarchique, en cas de nouveau refus exprès ou tacite (par absence de réponse dans les deux mois du recours) vous disposez d'un nouveau délai de deux mois pour déposer un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bordeaux.

DDTM

40-2020-12-24-002

Décisions de 18 décembre 2020 de la commission
départementale de la chasse et de la faune sauvage -
Formation spécialisée dégâts agricoles (liste des
estimateurs et barèmes d'indemnisation des dégâts
agricoles pour 2019)



**DECISIONS DU 18 DECEMBRE 2020 DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE
LA CHASSE ET DE LA FAUNE SAUVAGE
FORMATION SPECIALISEE DEGATS AGRICOLES**

1) LISTE DES ESTIMATEURS :

- M. PASCOUAT François
- M. DARRIMAJOU Thierry
- M. DEGOS Anthony
- M. CASTETS Jérôme
- M. DUCAUD Olivier
- M. GRAFFAN Stéphane
- M. NAPIAS Thomas
- M. QUENOUILLE Timothé

2) FIXATION DES DATES EXTRÊMES D'ENLÈVEMENT DES RÉCOLTES :

- Maïs semence : 30 novembre,
- Autres cultures : idem

3) FIXATION DU DÉLAI DE DÉCLARATION DES DÉGÂTS SUR VIGNES ET MAÏS :

- **Vigne** : La FDC stipule qu'un constat provisoire concernant le prélèvement des bourgeons par des chevreuils ne doit pas être établi au-delà du stade 4-6 feuilles étalées (stade F de BAGGIOLINI). Le constat définitif aura lieu 8 jours ouvrés avant la récolte (procédure habituelle).
- **Maïs** : La FDC ne prend pas en compte les dégâts (de sangliers) sur semis au-delà du stade 7-8 feuilles du maïs (conso, doux, semence et autre maïs) et après toute intervention sur le sol dans l'interligne (passage de l'azote ammoniacal enfoui dans le sol ou binage ou buttage de l'interligne) qui ne permettrait plus d'identifier l'origine des dégâts.
- Dans le cas du **maïs biologique**, les dégâts sur semis devront être expertisés avant le premier binage ou entre chaque binage pour des dégâts répétitifs.

4) FIXATION DU PRIX DES DENRÉES :

▪ Remise en état des prairies : (barèmes CNI du 28 janvier 2020)

	Prix Minimum	Prix maximum	Prix moyen	Prix fixé en CDCFS
Manuelle			19,50 €/heure	19,50 €/heure
Herse (2 passages croisés)	74,58 €/ha	82,43€/ha	78,50 €/ha	78,50 €/ha
Herse à prairie, étaupinoir	57,00 €/ha	63,00 €/ha	60,00 €/ha	60,00 €/ha
Herse rotative ou alternative (seule)	75,34 €/ha	83,27 €/ha	79,30 €/ha	79,30 €/ha
Herse rotative ou alternative + semoir	108,11 €/ha	119,49 €/ha	113,80 €/ha	113,80 €/ha
Broyeur à marteaux à axe horizontal	79,52 €/ha	87,89 €/ha	83,70€/ha	83,70€/ha
Rouleau	30,97 €/ha	34,23 €/ha	32,60 €/ha	32,60 €/ha
Charrue	112,20 €/ha	124,01 €/ha	118,10 €/ha	118,10 €/ha
Rotavator	79,52 €/ha	87,89 €/ha	83,70 €/ha	83,70 €/ha
Semoir	57,00 €/ha	63,00 €/ha	60,00€/ha	60,00€/ha
Traitement	41,99 €/ha	46,41 €/ha	44,20 €/ha	44,20 €/ha
Semence	145,16 €/ha	160,44 €/ha	152,80 €/ha	152,80 €/ha

Selon l'importance des travaux de remise en état, il peut être nécessaire de procéder au passage de plusieurs outils. Dans ce cas le prix global de la remise en état est obtenu en additionnant le prix unitaire de chacun des outils.

Le surcoût d'acquisition (HT) de mélange de semences spécifiques sera pris en compte sous condition de la fourniture de factures justificatives de l'achat des semences employées pour la réimplantation (composition équivalente à la prairie en place).

▪ Ressemis des principales cultures : (barèmes CNI du 28 janvier 2020)

Ce barème des remises en état des prairies et de ressemis est valable pour l'indemnisation des travaux effectués entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2020

	Prix Minimum	Prix maximum	Prix moyen	Prix fixé en CDCFS
Herse rotative ou alternative + semoir	108,11/ha	119,49 €/ha	113,80 €/ha	113,80 €/ha
Semoir	57,00 €/ha	63,00 €/ha	60,00 €/ha	60,00 €/ha
Semoir à semis direct	65,17 €/ha	72,03 €/ha	68,60 €/ha	68,60 €/ha
Semence certifiée de céréales	108,21 €/ha	119,60 €/ha	113,90 €/ha	113,90 €/ha
Semence certifiée de maïs	182,40 €/ha	201,60 €/ha	192,00 €/ha	192,00 €/ha
Semence certifiée de pois	204,82 €/ha	226,38 €/ha	215,60 €/ha	215,60 €/ha
Semence certifiée de colza	98,99 €/ha	109,41 €/ha	104,20 €/ha	104,20 €/ha
Traitement	41,99 €/ha	46,41 €/ha	44,20 €/ha	44,20 €/ha

▪ **Perte de récolte des prairies :** (barèmes CNI du 10 septembre 2020)

CULTURE	PRIX EN EUROS		Prix fixé en CDCFS
	MINIMUM	MAXIMUM	
Foin	11,80 €/Q	16,00 €/Q	13,90 €/Q

▪ **Céréales :** (barèmes CNI du 13 octobre 2020)

CULTURE	PRIX DU QUINTAL EN EUROS		Prix fixé en CDCFS
	MINIMUM	MAXIMUM	
Blé dur	23,50 €	25,90 €	24,70 €
Blé tendre	15,10 €	17,50 €	16,30 €
Orge de mouture	13,20 €	15,60 €	14,40 €
Orge brassicole de printemps	13,70 €	16,10 €	14,90 €
Orge brassicole d'hiver	13,20 €	15,60 €	14,40 €
Avoine noire	15,40 €	17,80 €	16,60 €
Seigle	14,80 €	17,20 €	16,00 €
Triticale	13,20 €	15,60 €	14,40 €
Colza	34,80 €	37,20 €	36,00 €
Pois	19,90 €	22,30 €	21,10 €
Féveroles	24,90 €	27,30 €	26,10 €

▪ **Maïs Grain, Maïs Ensilage, Tournesol :** (barèmes CNI du 19 novembre 2020)

CULTURE	PRIX DU QUINTAL EN EUROS		Prix fixé en CDCFS
	MINIMUM	MAXIMUM	
Maïs grain	13,50 €	15,90 €	15,01 €
Maïs ensilage	2,85 €	3,80 €	3,32 €
Tournesol	36,70 €	39,10 €	37,90 €

Les prix du maïs ensilage s'entendent pour du maïs en vert (valeur prêt à récolter dans le champ).

▪ **Maïs Grain Bio :** (prix maisons de production)

CULTURE	PRIX DU QUINTAL EN EUROS
Maïs grain bio	28,00 € le Quintal

▪ **Maïs semence, Maïs semence de base, Maïs doux semence, Maïs doux, Maïs doux bio, Maïs Waxy, Maïs Waxy Pro, Maïs Pop-Corn, Tournesol, Tournesol semences :**

La FDCL propose l'indemnisation au contrat, selon factures d'apports et toute autre pièce nécessaire au paiement du dossier et qui doivent être intégralement communiquées à la FDCL en cas de déclaration de dégâts.

▪ **Pois (avec contrat) :**

Indemnisation au contrat selon factures d'apports et toute autre pièce nécessaire au paiement du dossier et qui doivent être intégralement communiqués à la FDC en cas de déclaration de dégâts.

DIRECCTE-UD40

40-2021-01-01-001

Arrêté préfectoral n° 9 en date du 1er janvier 2021
accordant la Médaille d'Honneur du Travail pour la
promotion 1er janvier 2021

ARRETE N° 9

Accordant la médaille d'honneur du Travail

A l'occasion de la promotion du 1^{er} janvier 2021

La Préfète des Landes
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,

VU le décret 48-852 du 15 mai 1948 modifié instituant la médaille d'honneur du travail ;

Vu le décret 84-591 du 4 juillet 1984 modifié par les décrets 2000-1015 du 17 octobre 2000 et 2007-1746 du 12 décembre 2007 ;

VU le décret du Président de la République du 5 février 2020 portant nomination de Madame Cécile BIGOT-DEKEYZER, en qualité de Préfète des Landes ;

VU l'arrêté du 17 juillet 1984 portant délégation de pouvoirs aux préfets pour l'attribution de la médaille d'honneur du travail ;

Sur proposition du directeur de cabinet,

ARRETE

Article 1 : La médaille d'honneur du travail ARGENT est décernée à :

- **Monsieur ADAMKIEWICZ Eric**
Responsable secteur tourisme, BRIDGESTONE EUROPE NVSA, RUNGIS.
- **Madame ALBERTINI Martine**
Préparatrice de Commandes, FDG SUD EST GROUP, FEURS.
- **Monsieur ALCALDE Eric**
AT PR, SAFRAN HELICOPTER ENGINES, TARNOS.
- **Monsieur ALIBERT Xavier**
Pilote inventaires, POTEZ AERONAUTIQUE, AIRE-SUR-L'ADOUR.

- **Monsieur ALIROT Christophe**
Responsable Maintenance Electrique, EGGER PANNEAUX ET DECORS, RION-DES-LANDES.
- **Madame ALONSO Aude**
Employée de Banque, BANQUE POPULAIRE AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE, BORDEAUX.
- **Monsieur ANDRE Frédéric**
Technicien de Maintenance, GASCOGNE PAPIER, MIMIZAN.
- **Madame ANGLADE Jocelyne**
Aide Soignante, CLINIQUE NAPOLEON, SAINT-PAUL-LES-DAX.
- **Monsieur ANTUNES DA SILVA José**
Préparateur, ITM LAI, CASTETS.
- **Monsieur AUGUET Patrice**
Econome, OEUVRE DU BERCEAU DE ST VINCENT DE PAUL, SAINT-VINCENT-DE-PAUL.
demeurant à LOUER
- **Madame AVEZOU Céline**
Conseiller Emploi, POLE EMPLOI, BORDEAUX.
- **Monsieur AYRAULT Séverin**
Technicien de Laboratoire, CHEMVIRON FRANCE SAS, PARENTIS-EN-BORN.
- **Madame BANQUET Brigitte**
Comptable et Responsable Administrative, S O G E M SOCIETE DE GESTION DE LA STATION DE MOLIETS, MOLIETS-ET-MAA.
- **Monsieur BARDEL Christophe**
Vendeur Expérimenté, DARTY GRAND OUEST, NANTES.
- **Madame BARRET Véronique**
Employée de Banque, BANQUE POUYANNE, ORTHEZ.
- **Madame BAYENS Nadine**
AM SERVICE ACHATS, LABEYRIE, SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE.
- **Monsieur BAZAILLACQ Alexandre**
Chef d'Equipe, FRANCE GALVA, SARBAZAN.
- **Monsieur BEGUE Frédéric**
Frigoriste, FROID & SERVICES AQUITAINE, ESTILLAC.
- **Monsieur BERNATETS Bertrand**
AGENT TECHNIQUE D'ATELIER, DASSAULT AVIATION BIARRITZ, BIARRITZ.

Préfecture des Landes – 24/26 rue Victor Hugo 40021 MONT-DE-MARSAN Cedex
Tél : 05.58.06.58.06. - Fax : 05.58.75.83.81
Adresse internet : <http://www.landés.gouv.fr> – Adresse électronique : prefecture@landés.gouv.fr

- **Monsieur BLANCO Laurent**
Conducteur de Réaction Polyvalent, MLPC INTERNATIONAL ARKEMA, RION-DES-LANDES.
 - **Monsieur BLANCO Nicolas**
Conducteur de ligne polyvalent 1, MLPC INTERNATIONAL ARKEMA, RION-DES-LANDES.
 - **Madame BLEZIO Catherine**
Chef de Projet, LABEYRIE, SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE.
 - **Monsieur BLIN Gilles**
Chargé Projets Industrialis, B.BRAUN MEDICAL, SAINT-JEAN-DE-LUZ.
 - **Madame BOLIVAR Céline**
Chef d'Equipe Niveau 2, LABEYRIE, SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE.
 - **Monsieur BOMBEZIN Thierry**
Conducteur d'Engin, COLAS SUD OUEST-Agence des Landes, SAINT-PAUL-LES-DAX.
 - **Monsieur BONNAUD Stéphane**
Cadre Bancaire, CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF.
-
- **Monsieur BONNEL Olivier**
Préparateur de Commandes, ITM LAI, CASTETS.
 - **Monsieur BORDES François**
Réceptionnaire, ITM LAI, CASTETS.
 - **Monsieur BOUDZY Frédéric**
Planificateur, ALLIANCE LOGISTIQUE SUD-OUEST, MUGRON.
 - **Madame BOUILLERE Martine**
Assistante, EIFFAGE ENERGIE AQUITAINE, BISCARROSSE.
 - **Madame BOURRAS Isabelle**
Agent Administratif, CARREFOUR SUPPLY CHAIN, LABENNE.
 - **Monsieur BOURZIG Jean-Pierre**
Chauffeur Opérateur, SUEZ RV OSIS OUEST, JOUÉ-LÈS-TOURS.
 - **Monsieur BOUSTINGORRY François**
Préventeur, SUEZ EAU FRANCE, BORDEAUX.
 - **Monsieur BOYADJIEV Emmanuel**
Préparateur, DASSAULT AVIATION BIARRITZ, BIARRITZ.
 - **Monsieur BRUNET Thierry**
Support Technique Opérationnel, STANLEY SECURITY FRANCE, IVRY-SUR-SEINE.

Préfecture des Landes – 24/26 rue Victor Hugo 40021 MONT-DE-MARSAN Cedex
Tél : 05.58.06.58.06. - Fax : 05.58.75.83.81
Adresse internet : <http://www.land.es.gouv.fr> – Adresse électronique : prefecture@land.es.gouv.fr

- **Madame CALIOT Catherine**
Caissière Générale, MORCENX BRICOLAGE, MORCENX.
- **Madame CALIOT Clotilde**
Chef de zone ramasse, DELPEYRAT S.A.S., SAINT PIERRE DU MONT.
- **Monsieur CAMPET Mikael**
Ouvrier, LEDA, SAMOREAU.
- **Monsieur CAMPOS Jean-Guillaume**
Responsable Logistique/Planning, ARCELORMITTAL DISTRIBUTION SOLUTIONS FRANCE,
MARCHEPRIME.
- **Monsieur CAMPUS Christophe**
Conducteur de Ligne Papier, GASCOGNE PAPIER, MIMIZAN.
- **Monsieur CAMUS Stéphane**
CHEF DE SCE 3B, SAFRAN HELICOPTER ENGINES, TARNOS.
- **Madame CARPE Christine**
Référente Technique Contrôle des Risques Prestations, CAF DES LANDES, MONT-DE-
MARSAN.
- **Madame CASSOU Elvire**
Opérateur Etiquetage niveau 3, LABEYRIE, SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE.
- **Monsieur CASTERA Laurent**
Conducteur Niv 2 AV CQP, LABEYRIE, SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE.
- **Monsieur CAUDEN Emmanuel**
Opérateur qual. polyvalent 2, LES DERIVES RESINIQUES & TERPENIQUES, DAX.
- **Monsieur CAZAUBON Vincent**
Métallier CP III 1 210, DL AQUITAINE, TERCIS-LES-BAINS.
- **Madame CAZENAVE Christelle**
Caissière Gondolière, SARL SOLANDES, MONT-DE-MARSAN.
- **Monsieur CAZETTES Jean-Jacques**
Graisseur, EGGER PANNEAUX ET DECORS, RION-DES-LANDES.
- **Monsieur CEREDE Olivier**
Opérateur de Production, EDILIANS, SAINT-GEOURS-D'AURIBAT.
- **Madame CHAIGNEAU Marie-Laurence**
Employée, CPAM DE MONT DE MARSAN, MONT-DE-MARSAN.
- **Monsieur CHARRIEAU Mathieu**
Préparateur de Commandes, ITM LAI, CASTETS.

Préfecture des Landes – 24/26 rue Victor Hugo 40021 MONT-DE-MARSAN Cedex
Tél : 05.58.06.58.06. - Fax : 05.58.75.83.81
Adresse internet : <http://www.landés.gouv.fr> – Adresse électronique : prefecture@landes.gouv.fr

- **Madame CHEDIFER Céline**
Correspondante Commerciale, EDILIANS, SAINT-GEOURS-D'AURIBAT.
 - **Madame CEMBERO Coralie**
OP Contrôle Pointage et Saisie, LABEYRIE, SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE.
 - **Monsieur CLOUET Christophe**
Assistant, EGGER PANNEAUX ET DECORS, RION-DES-LANDES.
 - **Monsieur COIMET Sébastien**
Conducteur de Matériel de Collecte/Enlèvement/Nettoisement, SUEZ R&V, VILLEURBANNE.
 - **Monsieur CONQUERE Mickael**
Monteur, INEO AQUITAINE, CANEJAN.
 - **Monsieur CORDON Arnaud**
Responsable de Centre, INEO AQUITAINE, CANEJAN.
 - **Monsieur CUGIEUX Philippe**
Préparateur de Commandes, EGGER PANNEAUX ET DECORS, RION-DES-LANDES.
-
- **Monsieur DA COSTA Victor**
Agent de Trituration, EGGER PANNEAUX ET DECORS, RION-DES-LANDES.
 - **Madame DAGUERRE Nadia**
Opérateur Foie Gras Niveau 3, LABEYRIE, SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE.
 - **Monsieur DAHMANY Jamal**
Centraliste, NGE FONDATIONS, SAINT-PRIEST.
 - **Monsieur DALANCON Rodolphe**
Infographiste - Maquettiste, CPAM DE MONT DE MARSAN, MONT-DE-MARSAN.
 - **Monsieur DAMAS Paulo**
Agent de Production, ADISSEO FRANCE S.A.S., SAINT-CLAIR-DU-RHÔNE.
 - **Monsieur DARBLADE Nicolas**
Ordonnanceur, ITM LAI, CASTETS.
 - **Monsieur DARMUZEY Jean-Marie**
Technicien Méthodes et Travaux, GASCOGNE PAPIER, MIMIZAN.
 - **Monsieur DARRIBAT Bruno**
Ouvrier, SERIPANNEAUX, SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE.
 - **Madame DARRIEUMERLOU Christine**
Opérateur Eviscération Totale, LABEYRIE, SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE.

Préfecture des Landes – 24/26 rue Victor Hugo 40021 MONT-DE-MARSAN Cedex
Tél : 05.58.06.58.06. - Fax : 05.58.75.83.81
Adresse internet : <http://www.landés.gouv.fr> – Adresse électronique : prefecture@landes.gouv.fr

- **Monsieur DARRIGRAND Sébastien**
Responsable d'Affaire, INEO AQUITAINE, CANEJAN.
- **Monsieur DARTIGUE Denis**
Métallier MO IV1 250, DL AQUITAINE, TERCIS-LES-BAINS.
- **Madame DASSE Marlène**
Adjointe Ressources Humaines, CARREFOUR SUPPLY CHAIN, LABENNE.
- **Monsieur DAUDIGNON Stéphane**
Ajusteur Monteur, POTEZ AERONAUTIQUE, AIRE-SUR-L'ADOUR.
- **Monsieur DAULIER Richard**
Responsable Technique Méthodes et Industrialisation, LEDA, SAMOREAU.
- **Madame DAVIOT Laure**
Conseiller Accueil, C.I.C. SUD OUEST, BORDEAUX.
- **Madame DEGERT Christine**
Assistante copropriété, FONCIA BOLLING LE BATIMENT, BIARRITZ.
- **Monsieur DEGOS Thierry**
Expéditionnaire, ITM LAI, CASTETS.
- **Monsieur DEHEZ Christophe**
Directeur de Site, STEF TRANSPORT, SAINT-SEVER.
- **Monsieur DE LA FUENTE David**
AT 3B, SAFRAN HELICOPTER ENGINES, TARNOS.
- **Madame DELESCLUSE Patricia**
Câbleur, LATELEC, LABÈGE.
- **Monsieur DELHEURE Eric**
Commercial Contrat, CHUBB FRANCE, CERGY-PONTOISE.
- **Madame DE MARCHI Odile**
Opératrice déveinage & assaisonnement, DELPEYRAT S.A.S., SAINT PIERRE DU MONT.
- **Monsieur DEMBA Malang**
Conducteur d'Engin, COLAS SUD OUEST-Agence des Landes, SAINT-PAUL-LES-DAX.
- **Monsieur DE OLIVEIRA José**
OP MACHINE A CARTONS APPRO CON, LABEYRIE, SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE.
- **Monsieur DEPUNTIS Dominique**
Agent de Production, OPTIMUM, LE PASSAGE.

Préfecture des Landes – 24/26 rue Victor Hugo 40021 MONT-DE-MARSAN Cedex
Tél : 05.58.06.58.06. - Fax : 05.58.75.83.81
Adresse internet : <http://www.landes.gouv.fr> – Adresse électronique : prefecture@landes.gouv.fr

- **Madame DESNAVAILLES Catherine**
ASS. ENCAISSEMENT, LABEYRIE, SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE.
- **Madame DICHARRY Catherine**
Ouvrier en ESAT, ASS DEPARTEMENTALE DES PEP, BAYONNE.
- **Monsieur DOMENGER Guillaume**
Conducteur de Réaction Polyvalent 2, MLPC INTERNATIONAL ARKEMA, RION-DES-LANDES.
- **Monsieur DRELON Laurent**
Technicien Frigoriste, JOHNSON CONTROLS INDUSTRIES SAS, CARQUEFOU.
- **Madame DUBLANCHET Sandrine**
Technicien du service médical, DIRECTION RÉGIONALE DU SERVICE MÉDICAL L. P.-Ch., LIMOGES.
- **Monsieur DUBOIS Damien**
Contrôleur RH, EGGER PANNEAUX ET DECORS, RION-DES-LANDES.
- **Madame DUBRASQUET Florence**
Conseiller Communication Digitale Spécialiste, SOLOCAL, BOULOGNE-BILLANCOURT.
- **Madame DUCASSE Véronique**
Conduc Mach Av Tutorat & Poly, LABEYRIE, SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE.
- **Madame DUCASSOU Christelle**
Contrôleur de Gestion Industriel, LABEYRIE, SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE.
- **Madame DUCHAMPS Sylvie**
Acheteuse, POTEZ AERONAUTIQUE, AIRE-SUR-L'ADOUR.
- **Madame DUCOS Isabelle**
Employée Administrative, FIDAL, MERIGNAC.
- **Madame DUCOURNEAU Stéphanie**
Agent Administratif Service Décoration Affichage, SO.DIS.EL. CENTRE E.LECLERC - EAUZE, EAUZE.
- **Madame DUFFAUD Odile**
Assistante R&D, DELPEYRAT S.A.S., SAINT PIERRE DU MONT.
- **Monsieur DUFORT Jérôme**
CHEF DE SCE 3B, SAFRAN HELICOPTER ENGINES, TARNOS.
- **Monsieur DUGAY Pierre**
Directeur d'Exploitation, EDILIANS, SAINT-GEOURS-D'AURIBAT.

Préfecture des Landes – 24/26 rue Victor Hugo 40021 MONT-DE-MARSAN Cedex
Tél : 05.58.06.58.06. - Fax : 05.58.75.83.81
Adresse internet : <http://www.land.es.gouv.fr> – Adresse électronique : prefecture@land.es.gouv.fr

- **Monsieur DUMONT Sébastien**
DESS PROJ GR MO, SAFRAN HELICOPTER ENGINES, TARNOS.
- **Madame DUPEUX Dorothée**
Responsable Pôle Maîtrise des Risques, CAF DES LANDES, MONT-DE-MARSAN.
- **Monsieur DUPOUY Patrice**
Chef de Rayon Niveau 6, SARL SOLANDES, MONT-DE-MARSAN.
- **Madame DUVERDIER Laure**
Chef de Projet Intégration, OMYA SAS, NOISY-LE-ROI.
demeurant à GAMARDE-LES-BAINS
- **Monsieur ECHARRI Lionnel**
Conducteur de Matériel de Collecte/Enlèvement/Nettoisement, SUEZ R&V, VILLEURBANNE.
- **Monsieur EGGER Olivier**
Responsable Ordonnancement, EGGER PANNEAUX ET DECORS, RION-DES-LANDES.
- **Madame ELISSALDE Virginie**
Agent Administratif, CARREFOUR SUPPLY CHAIN, LABENNE.
- **Madame ESQUERRE Marie-Laurence**
OP POLYVALENT FOIE GRAS, LABEYRIE, SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE.
- **Madame FANTIN Marie-Christine**
Chargé de Clientèle, CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE POITOU-CHARENTES, BORDEAUX.
- **Madame FERNANDEZ Stéphanie**
Agent Administratif, SM2D, MONT-DE-MARSAN.
- **Monsieur FERRAND Romain**
Magasinier Magasin Général, LABEYRIE, SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE.
- **Monsieur FEUILLADE Arnaud**
Directeur machine à sous, SAS CASINO DE BARBOTAN, BARBOTAN-LES-THERMES.
- **Monsieur FILLANCQ Yvon**
Conducteur, STEF TRANSPORT, SAINT-SEVER.
- **Madame FLORENCIA Delphine**
Employé Commercial 3, SUPERADOUR, PEYREHORADE.
- **Monsieur FONTAINE Grégory**
Chef de Chantier, COLAS SUD OUEST-Agence des Landes, SAINT-PAUL-LES-DAX.
- **Madame FORNIER DE LACHAUX Arlette**
Technicien du service médical, DIRECTION RÉGIONALE DU SERVICE MÉDICAL L. P.-Ch.,
LIMOGES.

Préfecture des Landes – 24/26 rue Victor Hugo 40021 MONT-DE-MARSAN Cedex
Tél : 05.58.06.58.06. - Fax : 05.58.75.83.81
Adresse internet : <http://www.land.es.gouv.fr> – Adresse électronique : prefecture@land.es.gouv.fr

- **Madame FRADET Stéphanie**
Employée de Banque, BANQUE POUYANNE, ORTHEZ.
 - **Madame FRANCOIS Stéphanie**
Référente Technique Prestations, CAF DES LANDES, MONT-DE-MARSAN.
 - **Madame FRESNEAU Francine**
Câbleur, LATELEC, LABÈGE.
 - **Monsieur FREULET Sébastien**
Opérateur Fabrication CMD, EDILIANS, SAINT-GEOURS-D'AURIBAT.
 - **Monsieur FROMENTIN Denis**
Conducteur Offset, CPAM DE MONT DE MARSAN, MONT-DE-MARSAN.
 - **Madame GARAINS Marlène**
Assistante RH, JOAGROUPE SERVICES, LYON.
 - **Monsieur GARSULT Sébastien**
Responsable Automatismes et Dépannage, LABASTERE 64, BAYONNE.
-
- **Madame GAUBUSSEAU Sandra**
EM PR SCE AD 3, SAFRAN HELICOPTER ENGINES, TARNOS.
 - **Monsieur GENSOUS Jérôme**
Resp. Planification et Ordonnancement, LES DERIVES RESINIQUES & TERPENIQUES, DAX.
 - **Monsieur GONCALVES-SOARES Jean-Philippe**
Conducteur, HEPPNER, SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE.
 - **Monsieur GONTIER Vianney**
Cercleur KT, EGGER PANNEAUX ET DECORS, RION-DES-LANDES.
 - **Monsieur GOURE Jacky**
Technicien de Chantier, BOUYER LEROUX, LA SÉGUINIÈRE.
 - **Madame GRACIET Patricia**
Opérateur Emballage Thermo, LABEYRIE, SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE.
 - **Madame GRAINCOURT Séverine**
Agent Administratif - Secrétaire Sociale, SM2D, MONT-DE-MARSAN.
 - **Monsieur GRONDIN Jean-Louis**
Technicien intervention clients, SUEZ EAU FRANCE, BORDEAUX.
 - **Madame HAAR Sabine**
EM PR SCE AD6, SAFRAN HELICOPTER ENGINES, TARNOS.

Préfecture des Landes – 24/26 rue Victor Hugo 40021 MONT-DE-MARSAN Cedex
Tél : 05.58.06.58.06. - Fax : 05.58.75.83.81
Adresse internet : <http://www.landés.gouv.fr> – Adresse électronique : prefecture@landés.gouv.fr

- **Monsieur HAMIDI Oualid**
Conducteur d'Instal. Transformation, GASCOGNE PAPIER, MIMIZAN.
- **Madame HARGOUS Joëlle**
Opérateur Etuyage avec Polyval, LABEYRIE, SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE.
- **Monsieur HIARD David**
Préventeur Sécurité, RAYONIER A.M. TARTAS, TARTAS.
- **Madame HUICI Isabelle**
Gestionnaire Expert Comptabilité - Recouvrement, CAF DES LANDES, MONT-DE-MARSAN.
- **Monsieur INTSABY Patrick**
Ingénieur Affaires, ETUDES REALISAT INDUST AQUITAINE, BRISCOUS.
- **Monsieur JAROUSSE Cédric**
Technicien d'Exploitation, DALKIA GROUPE EDF, MERIGNAC.
- **Monsieur JOBARD Jérôme**
Cadre, SERIPANNEAUX, SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE.
- **Madame JOHANN Sylvie**
Assistante de Copropriétés, FONCIA BOLLING LE BATIMENT, BIARRITZ.
- **Monsieur JOLIBERT Didier**
Manutentionnaire, HEPPNER, SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE.
- **Monsieur JOUANY Bruno**
Technicien Méthodes et Travaux, GASCOGNE PAPIER, MIMIZAN.
- **Monsieur KABA Olivier**
Technicien Automatisme, EGGER PANNEAUX ET DECORS, RION-DES-LANDES.
- **Madame KOWAK Pascaline**
Responsable Paie Contrôle de Gestion Sociale, LES DERIVES RESINIQUES & TERPENIQUES, DAX.
- **Monsieur LABADIE Jérôme**
Technicien ETN, MLPC INTERNATIONAL ARKEMA, RION-DES-LANDES.
- **Monsieur LABADIE Vincent**
Ouvrier Adulte, ESAT LE COURRIA, MOUSTEY.
- **Monsieur LABAT Benjamin**
Chef d'Equipe Fabrication, SERIPANNEAUX, SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE.
- **Madame LACAVE Françoise**
Agent Administratif Hautement Qualifié, ITM LAI, CASTETS.

Préfecture des Landes – 24/26 rue Victor Hugo 40021 MONT-DE-MARSAN Cedex
Tél : 05.58.06.58.06. - Fax : 05.58.75.83.81
Adresse internet : <http://www.land.es.gouv.fr> – Adresse électronique : prefecture@land.es.gouv.fr

- **Monsieur LACOURTY Michel**
Ingénieur en électronique, CENTRE ETUDES SPASTIALE, PARIS.
 - **Madame LACROUX Stéphanie**
Chef d'Equipe, DELPEYRAT S.A.S., SAINT PIERRE DU MONT.
 - **Madame LAFARIE Isabelle**
RECONS/PESEE/TRANCHAGE, LABEYRIE, SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE.
 - **Monsieur LAGEYRE Didier**
Cariste, ITM LAI, CASTETS.
 - **Madame LAHET Stéphanie**
Gestionnaire Formation et RH, RAYONIER A.M. TARTAS, TARTAS.
 - **Monsieur LAMOUR Loïc**
Agent de Maîtrise, ATELIER NECTOUX COMPTOIRS EN ETAIN, DAX.
 - **Madame LANNEGRAND Stéphanie**
Infirmière diplômée d'Etat, CLINIQUE MAYLIS, NARROSSE.
-
- **Madame LARTIGAU Sandra**
Employée Banque, BANQUE MICHEL INCHAUSPE, BAYONNE.
 - **Madame LASSUS Ana-Maria**
Conducteur Thermo avec Tutorat, LABEYRIE, SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE.
 - **Monsieur LASSUS-DEBAT Mickaël**
Autoclaviste, LABEYRIE, SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE.
 - **Monsieur LASSUS Didier**
Agent Technique d'Atelier, DASSAULT AVIATION BIARRITZ, BIARRITZ.
 - **Madame LAVIELLE Marie-Annick**
Employée Approvisionnement, LABEYRIE, SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE.
 - **Monsieur LECLERE Eric**
Opérateur Fabrication, EDILIANS, SAINT-GEOURS-D'AURIBAT.
 - **Madame LELY Marie-Hélène**
Opérateur Foie Gras Niveau 3, LABEYRIE, SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE.
 - **Madame LENORMANT Sandra**
Responsable Comptable, DELPEYRAT S.A.S., SAINT PIERRE DU MONT.
 - **Monsieur LESCLAUZE Jean**
Ouvrier Adulte, ESAT LE COURRIA, MOUSTEY.

Préfecture des Landes – 24/26 rue Victor Hugo 40021 MONT-DE-MARSAN Cedex
Tél : 05.58.06.58.06. - Fax : 05.58.75.83.81
Adresse internet : <http://www.land.es.gouv.fr> – Adresse électronique : prefecture@land.es.gouv.fr

- **Monsieur LIMOUZI Rémy**
Responsable Equipe de Production, GASCOGNE PAPIER, MIMIZAN.
- **Monsieur LINCONTANG Bruno**
Contremaître niveau 3, AMCOR FLEXIBLES FOOD FRANCE, DAX.
- **Monsieur LOPEZ-LOZANO Jean**
Agent de Maintenance, POTEZ AERONAUTIQUE, AIRE-SUR-L'ADOUR.
- **Madame LOPEZ Sonia**
Conseiller Particuliers, CAISSE REG CREDIT AGRI MUTUEL AQUITAINE, BORDEAUX.
- **Madame LOZES Laurence**
Assistante Administrative des Ventes, Auto Distribution Poids Lourds Aquitaine Pyrénées,
SAINT-PIERRE-DU-MONT.
- **Monsieur MAGNES Christian**
Opérateur de Production, AXIMUM PRODUITS ELECTRONIQUES, VILLENAVE-D'ORNON.
- **Monsieur MAISONNAVE Fabien**
Préparateur de Commande, ITM LAI, CASTETS.
- **Monsieur MALAFAIA José**
Métallier CP III 1 210, DL AQUITAINE, TERCIS-LES-BAINS.
- **Madame MALBRANQUE Fanny**
Manager, CPAM DE MONT DE MARSAN, MONT-DE-MARSAN.
- **Madame MALEZIEUX Aurore**
Gestionnaire Dossiers Clients, CPAM DE MONT DE MARSAN, MONT-DE-MARSAN.
- **Monsieur MALLORCA Christophe**
Responsable de Secteur, SAINT-GOBAIN ABRASIFS, CONFLANS-SAINTE-HONORINE.
- **Monsieur MARTY Jérôme**
Chef de Chantier, COLAS SUD OUEST, MÉRIGNAC.
- **Madame MAUREL Isabelle**
Responsable de Prescription, EDILIANS, SAINT-GEOURS-D'AURIBAT.
- **Monsieur MAZA Jean-Claude**
Manager de Rayons 1, SUPERADOUR, PEYREHORADE.
- **Monsieur MENDES Raoul**
AT 3A, SAFRAN HELICOPTER ENGINES, TARNOS.
- **Monsieur MESPLEDE Jérôme**
AT PR, SAFRAN HELICOPTER ENGINES, TARNOS.

Préfecture des Landes – 24/26 rue Victor Hugo 40021 MONT-DE-MARSAN Cedex
Tél : 05.58.06.58.06. - Fax : 05.58.75.83.81
Adresse internet : <http://www.land.es.gouv.fr> – Adresse électronique : prefecture@land.es.gouv.fr

- **Monsieur MICHEL Bruno**
Ajusteur Monteur, POTEZ AERONAUTIQUE, AIRE-SUR-L'ADOUR.
- **Monsieur MIGNE Mickael**
TA.1., SAFRAN HELICOPTER ENGINES, TARNOS.
- **Monsieur MIGUEL Cédric**
Employé Commercial 3, SUPERADOUR, PEYREHORADE.
- **Madame MILLET Sandrine**
Gestionnaire de Production et Ordonnancement, POTEZ AERONAUTIQUE, AIRE-SUR-L'ADOUR.
- **Madame MILLET Sophie**
Ouvrière, RONSARD, LOSSE.
- **Monsieur MIRAILH Jean-Yves**
Ingénieur Travaux Neufs, LABEYRIE, SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE.
- **Monsieur MONCOT Christian**
Conducteur de réaction polyvalent 1A, MLPC-INTERNATIONAL ARKEMA, RION-DES-LANDES.
- **Monsieur MONTAGNON Fabien**
Ajusteur Monteur, POTEZ AERONAUTIQUE, AIRE-SUR-L'ADOUR.
- **Madame MORA Nelly**
Technicienne Laboratoire, MLPC INTERNATIONAL ARKEMA, RION-DES-LANDES.
- **Monsieur NAMBLARD Jean-Pierre**
Cariste, ITM LAI, CASTETS.
- **Monsieur NERIN Emmanuel**
Technicien d'Atelier, DASSAULT AVIATION BIARRITZ, BIARRITZ.
- **Madame NICOLI Sandra**
Responsable Agence Retraite, CARSAT AQUITAINE, BORDEAUX.
- **Madame OZTURK Senay**
CAD 2, SAFRAN HELICOPTER ENGINES, TARNOS.
- **Monsieur PACINI Laurent**
Chargé de Clientèle Particuliers, BANQUE CIC SUD OUEST, BORDEAUX.
- **Madame PACINI Vanessa**
Chargé d'Affaires Professionnels, C.I.C. SUD OUEST, BORDEAUX.
- **Monsieur PAULIAT Alain**
Ouvrier, EDILIANS, SAINT-GEOURS-D'AURIBAT.

Préfecture des Landes – 24/26 rue Victor Hugo 40021 MONT-DE-MARSAN Cedex
Tél : 05.58.06.58.06. - Fax : 05.58.75.83.81
Adresse internet : <http://www.land.es.gouv.fr> – Adresse électronique : prefecture@land.es.gouv.fr

- **Madame PENNE Sylvie**
Opérateur Expéditions Directes, LABEYRIE, SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE.
- **Monsieur PEREZ Jésus**
Réceptionnaire, LABEYRIE, SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE.
- **Monsieur PICON Samuel**
Gestionnaire Polyvalent, ASF DRE Sud-Atlantique Pyrénées, BIARRITZ.
- **Madame PIERRE Dorothée**
CAD 2, SAFRAN HELICOPTER ENGINES, TARNOS.
- **Madame PIERRON Laurette**
Assistante Familiale, ASSOCIATION RENOVATION, SAINT-SEVER.
- **Monsieur PIET Franck**
Conducteur d'Engin, COLAS SUD OUEST-Agence des Landes, SAINT-PAUL-LES-DAX.
- **Monsieur PLANCKE Joseph**
Ouvrier, COLAS SUD OUEST-Agence des Landes, SAINT-PAUL-LES-DAX.
- **Madame PLATAS Ingrid**
Assistante Ressources Humaines, LATELEC, LABÈGE.
- **Monsieur PLAZA Manuel**
Cariste Magasin Expédition, EGGER PANNEAUX ET DECORS, RION-DES-LANDES.
- **Madame POUGNAUD Sabine**
Technicien du service médical, CAISSE NATIONALE DE L'ASSURANCE MALADIE,
LIMOGES.
- **Monsieur PREUILH Jérôme**
Agent Logistique, ITM LAI, CASTETS.
- **Monsieur PUHARRE Jean-Marc**
Cercleur KT, EGGER PANNEAUX ET DECORS, RION-DES-LANDES.
- **Madame RASCHETTI Valérie**
OP DEVEINAGE EMERITE, LABEYRIE, SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE.
- **Monsieur RAYMOND Ludovic**
Chef d'Equipe Principal, BOUYGUES BATIMENT CENTRE SUD-OUEST, ORLÉANS.
- **Monsieur REBEYROL Samuel**
Directeur d'Agence, BNP PARIBAS, PANTIN.
- **Madame RECARTE Isabelle**
Assistante Contentieux, FONCIA BOLLING LE BATIMENT, BIARRITZ.

Préfecture des Landes – 24/26 rue Victor Hugo 40021 MONT-DE-MARSAN Cedex
Tél : 05.58.06.58.06. - Fax : 05.58.75.83.81
Adresse internet : <http://www.landés.gouv.fr> – Adresse électronique : prefecture@landes.gouv.fr

- **Monsieur REICHARD Lionel**
Régleur, LABEYRIE, SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE.
 - **Monsieur RENOU Cédric**
Chef de Secteur, LES DERIVES RESINIQUES & TERPENIQUES, DAX.
 - **Monsieur RIEFFEL Stéphane**
Cariste, ITM LAI, CASTETS.
 - **Madame RIOU Annick**
OP PESEE, LABEYRIE, SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE.
 - **Madame ROUSSEL Valérie**
Animatrice de ligne, DELPEYRAT S.A.S., SAINT PIERRE DU MONT.
 - **Madame SAINT-GENEZ Béatrice**
Responsable comptabilité client et trésorerie, DELPEYRAT S.A.S., SAINT PIERRE DU MONT.
 - **Madame SAINT-JEAN Virginie**
Correspondante Commerciale, EDILIANS, SAINT-GEOURS-D'AURIBAT.
-
- **Madame SALGADO Stéphanie**
Assistante ADV, GASCOGNE SACS, MIMIZAN.
-
- **Madame SALLEBERT Brigitte**
Opératrice déveinage, DELPEYRAT S.A.S., SAINT PIERRE DU MONT.
 - **Madame SANCEY Karine**
Responsable de Caisse, SAS CASINO DE BARBOTAN, BARBOTAN-LES-THERMES.
 - **Madame SANCHEZ Sophie**
Technicien de Service Médical, CAISSE NATIONALE DE L'ASSURANCE MALADIE, LIMOGES.
 - **Madame SANIEZ Alexandra**
Chef d'Agence, OGF, PARIS.
 - **Madame SAUBESTY Laetitia**
Responsable Comptable et Fiscale, VERMILION REP SAS, PARENTIS-EN-BORN.
 - **Madame SHU Laurence**
Technicienne Laboratoire, LABEYRIE, SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE.
 - **Monsieur SILVA José**
Régleur, LABEYRIE, SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE.
 - **Monsieur SILVA José**
Salarié, SERIPANNEAUX, SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE.

Préfecture des Landes – 24/26 rue Victor Hugo 40021 MONT-DE-MARSAN Cedex
Tél : 05.58.06.58.06. - Fax : 05.58.75.83.81
Adresse internet : <http://www.land.es.gouv.fr> – Adresse électronique : prefecture@land.es.gouv.fr

- **Monsieur SISTIAGUE Christophe**
TECH EXPERT 1, SAFRAN HELICOPTER ENGINES, TARNOS.
- **Monsieur SOLA Nicolas**
Ouvrier "sur mesure", LEDA, SAMOREAU.
- **Monsieur SORNET Nicolas**
Responsable Systemes d'Informations, POTEZ AERONAUTIQUE, AIRE-SUR-L'ADOUR.
- **Madame STAYAN Catherine**
Opérateur Foie Gras Niveau 3, LABEYRIE, SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE.
- **Monsieur SURMON Mathieu**
Non Cadre PNC, SOCIETE AIR FRANCE, TREMBLAY-EN-FRANCE.
- **Madame TACHON Christelle**
Comptable, COLAS SUD OUEST, LAHONCE.
- **Madame TERRAL Astrid**
Pharmacien Assistant, SARL PHARMACIE TERRAL, MONT-DE-MARSAN.
- **Monsieur TOURRET Pierre**
Assistant commercial, GAIA LANDES GERS, CAZERES-SUR-L'ADOUR.
- **Monsieur UHARRIET Frédéric**
Ouvrier en ESAT, ASS DEPARTEMENTALE DES PEP, BAYONNE.
- **Monsieur VALIENTE-MORO Jérôme**
AGENT TECHNIQ EXPLOITATION TPC, RAYONIER A.M. TARTAS, TARTAS.
- **Madame VEGAS Socorro**
Maîtresse de Maison, CAF DES LANDES, MONT-DE-MARSAN.
- **Monsieur VERBEKE Vincent**
Technicien/Agent de Maîtrise, ARKEMA FRANCE, PIERRE-BÉNITE.
- **Madame VIDAL Corinne**
Gestionnaire référence base SI3C, ALTHEA FRANCE, TASSIN-LA-DEMI-LUNE.
- **Madame VIVES Madeleine**
Opératrice/Aide Administrative Etiquetage, DELPEYRAT S.A.S., SAINT PIERRE DU MONT.
- **Monsieur VOIRIN Rodolphe**
CAD 2, SAFRAN HELICOPTER ENGINES, TARNOS.
- **Monsieur ZACHARIE Benoit**
Conducteur Thermo, LABEYRIE, SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE.

Préfecture des Landes – 24/26 rue Victor Hugo 40021 MONT-DE-MARSAN Cedex
Tél : 05.58.06.58.06. - Fax : 05.58.75.83.81
Adresse internet : <http://www.landés.gouv.fr> – Adresse électronique : prefecture@landes.gouv.fr

- **Madame ZJAJO Lejla**
Opératrice de saisie GPAO, DELPEYRAT S.A.S., SAINT PIERRE DU MONT.

Article 2 : La médaille d'honneur du travail Vermeil est décernée à :

- **Madame ACCOCE Nathalie**
Gestionnaire de Production et Ordonnancement, POTEZ AERONAUTIQUE, AIRE-SUR-L'ADOUR.
- **Monsieur ADAMKIEWICZ Eric**
Responsable secteur tourisme, BRIDGESTONE EUROPE NVSA, RUNGIS.
- **Madame ARROYO Isabelle**
Responsable Qualité Hygiène Sécurité Environnement, DELMAS POISSONS ET MAREE, CASTETS.
- **Monsieur ARTIGUEVIELLE Thierry**
Employé de Banque, BNP PARIBAS, PANTIN.
- **Monsieur AUGUET Patrice**
Econome, OEUVRE DU BERCEAU DE ST VINCENT DE PAUL, SAINT-VINCENT-DE-PAUL.
- **Madame BARRERE Sylvie**
Correspondante Commerciale, EDILIANS, SAINT-GEOURS-D'AURIBAT.
- **Madame BARROS Catherine**
Chef de Cabine, AIR FRANCE DGRH, ROISSY.
- **Monsieur BARROUILHET Philippe**
Chef d'Equipe Fabrication, EDILIANS, SAINT-GEOURS-D'AURIBAT.
- **Monsieur BASSIBEY Vincent**
Conducteur de ligne Pâte, GASCOGNE PAPIER, MIMIZAN.
- **Monsieur BATS Arnaud**
Cariste, ITM LAI, CASTETS.
- **Monsieur BEATO Alain**
Régleur, LABEYRIE, SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE.
- **Monsieur BEGUE Frédéric**
Frigoriste, FROID & SERVICES AQUITAINE, ESTILLAC.
- **Monsieur BERNARD Jean-Michel**
T SUPPORT A1, SAFRAN HÉLICOPTER ENGINES SAS, TARNOS.
- **Madame BETBEDE Béatrice**
Conseillère technique en action sociale, CAF DES LANDES, MONT-DE-MARSAN.

Préfecture des Landes – 24/26 rue Victor Hugo 40021 MONT-DE-MARSAN Cedex
Tél : 05.58.06.58.06. - Fax : 05.58.75.83.81
Adresse internet : <http://www.landés.gouv.fr> – Adresse électronique : prefecture@landes.gouv.fr

- **Madame BIGOT Martine**
Rédacteur, COMMUNAUTE DE COMMUNES COEUR HAUTE LANDE, SABRES.
- **Madame BILLARD Nelly**
Assistante Gestion Commerciale, LABEYRIE, SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE.
- **Monsieur BIREMONT Jean-Michel**
Conducteur de ligne polyvalent 1A, MLPC INTERNATIONAL ARKEMA, RION-DES-LANDES.
- **Monsieur BONNAN Jean-Pierre**
Mécanicien, EGGER PANNEAUX ET DECORS, RION-DES-LANDES.
- **Monsieur BONNET Jean**
Agent de magasin, POTEZ AERONAUTIQUE, AIRE-SUR-L'ADOUR.
- **Madame BOUCHERES Véronique**
CH MISSION LUTTE ANTI FRAUDE, CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE POITOU-CHARENTES, BORDEAUX.
- **Monsieur BOUE Alain**
Cariste, CARREFOUR SUPPLY CHAIN, LABENNE.
- **Madame BOUGREAU Anne**
Chef d'Equipe Niveau 2, LABEYRIE, SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE.
- **Monsieur BOUQUET Pascal**
Chef Maintenance Machine, B.BRAUN MEDICAL, SAINT-JEAN-DE-LUZ.
- **Monsieur BRACHET Gilles**
Expéditionnaire, ITM LAI, CASTETS.
- **Madame BRETHERS Nathalie**
Contrôleur de Gestion Opérationnel, STEF TRANSPORT, SAINT-SEVER.
- **Monsieur BUSTINGORRY Eric**
Opérateur Foie Gras Niveau 1, LABEYRIE, SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE.
- **Monsieur CALHAU Bélarmino**
Conducteur de Ligne de Transformation, GASCOGNE FLEXIBLE, DAX.
- **Madame CALIOT Catherine**
Caissière Générale, MORCENX BRICOLAGE, MORCENX.
- **Monsieur CAMY Didier**
Employé de Banque, CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE POITOU-CHARENTES, BORDEAUX.
- **Monsieur CANTEAU Frédéric**
Responsable adjoint machine à papier, PAPETERIES DE SAINT GIRONS, SAINT-GIRONS.

Préfecture des Landes – 24/26 rue Victor Hugo 40021 MONT-DE-MARSAN Cedex
Tél : 05.58.06.58.06. - Fax : 05.58.75.83.81
Adresse internet : <http://www.land.es.gouv.fr> – Adresse électronique : prefecture@land.es.gouv.fr

- **Monsieur CASTAGNET Francis**
Chef d'Equipe Niveau 2, LABEYRIE, SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE.
- **Madame CASTAGNET Marie**
Gestionnaire Expert, CAF DES LANDES, MONT-DE-MARSAN.
- **Monsieur CAZAUX Patrick**
Chef de Quart, MLPC INTERNATIONAL ARKEMA, RION-DES-LANDES.
- **Monsieur CAZETTES Jean-Jacques**
Graisneur, EGGER PANNEAUX ET DECORS, RION-DES-LANDES.
- **Monsieur CHAUVEAU Laurent**
Titulaire Assistant, BANQUE DE FRANCE, MARNE-LA-VALLEE Cédex 2.
- **Monsieur COMETS Gérard**
Chef d'Equipe Maintenance, LABEYRIE, SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE.
- **Monsieur CONDOM Yves**
RESPONSABLE EAI, RAYONIER A.M. TARTAS, TARTAS.
- **Monsieur COURTIAU Maurice**
Ingénieur Expert Principal, Dassault Aviation, ANGLET.
- **Monsieur DANTON Claude**
Technicien de Maintenance, Delpeyrat Chevalier, SAUVETERRE-DE-BEARN.
- **Monsieur DARMAYAN Patrick**
Conducteur d'installation énergie, GASCOGNE PAPIER, MIMIZAN.
- **Monsieur DARQUIER Eric**
Conducteur, STEF TRANSPORT, SAINT-SEVER.
- **Monsieur DARRIBAT Bruno**
Ouvrier, SERIPANNEAUX, SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE.
- **Madame DARROUY Chantal**
Référénte Technique Contentieux, CAF DES LANDES, MONT-DE-MARSAN.
- **Monsieur DARTIGUEMALLE Eric**
Chef de quai, STEF TRANSPORT, SAINT-SEVER.
- **Monsieur DASSE Jean-Denis**
Magasinier Magasin Général, LABEYRIE, SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE.
- **Monsieur DE CARVALHO VAZ PEREIRA José Antonio**
Conducteur d'installation bobinage, GASCOGNE PAPIER, MIMIZAN.

Préfecture des Landes – 24/26 rue Victor Hugo 40021 MONT-DE-MARSAN Cedex
Tél : 05.58.06.58.06. - Fax : 05.58.75.83.81
Adresse internet : <http://www.land.es.gouv.fr> – Adresse électronique : prefecture@land.es.gouv.fr

- **Monsieur DEGERT Vincent**
Cariste, ITM LAI, CASTETS.
- **Monsieur DEILHES Philippe**
Agent de magasin, POTEZ AERONAUTIQUE, AIRE-SUR-L'ADOUR.
- **Madame DESNAVAILLES Catherine**
ASS. ENCAISSEMENT, LABEYRIE, SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE.
- **Monsieur DEVAUX Patrice**
Polyvalent, EGGER PANNEAUX ET DECORS, RION-DES-LANDES.
- **Madame DE WINTER Sandrine**
Assistante Commerciale/Marketing, MLPC INTERNATIONAL ARKEMA, RION-DES-LANDES.
- **Madame DICHARRY Martine**
OP DEVEINAGE EMERITE, LABEYRIE, SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE.
- **Madame DONNE Sandra**
Hôtesse, SOCIETE AIR FRANCE, TREMBLAY-EN-FRANCE.
- **Madame DOUAT Maria de Rosario**
Inspectrice Qualité, POTEZ AERONAUTIQUE, AIRE-SUR-L'ADOUR.
- **Monsieur DRIOLLET André**
OP Découpe Couteau d'Or, LABEYRIE, SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE.
- **Madame DUBARRY Sandrine**
Opérateur Polyvalent Eviscerat, LABEYRIE, SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE.
- **Monsieur DUBREUIL Jean-Christophe**
AGENT TECHNIQUE D'ATELIER, DASSAULT AVIATION BIARRITZ, BIARRITZ.
- **Monsieur DUCASSE Eric**
Employé d'Entretien, ITM LAI, CASTETS.
- **Monsieur DUCOURNAU Thierry**
Agent de Quai, STEF TRANSPORT, SAINT-SEVER.
- **Monsieur DUFORT Jérôme**
CHEF DE SCE 3B, SAFRAN HELICOPTER ENGINES, TARNOS.
- **Monsieur DUFOURCET Hervé**
Conducteur, STEF TRANSPORT, SAINT-SEVER.
- **Monsieur DUFOURCQ Richard**
Conseiller Maîtrise des Risques, URSSAF AQUITAINE, MONT-DE-MARSAN.

Préfecture des Landes – 24/26 rue Victor Hugo 40021 MONT-DE-MARSAN Cedex
Tél : 05.58.06.58.06. - Fax : 05.58.75.83.81
Adresse internet : <http://www.landés.gouv.fr> – Adresse électronique : prefecture@landés.gouv.fr

- **Monsieur DUPOUY Gilles**
Opérateur de fabrication, GASCOGNE PAPIER, MIMIZAN.
- **Madame DUPRIEU Nathalie**
Réfèrent technique prestations, CAF DES LANDES, MONT-DE-MARSAN.
- **Monsieur DUTAUZIA Eric**
Directeur d'Agence, CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE POITOU-CHARENTES, BORDEAUX.
- **Monsieur FABIEN Jean-Philippe**
Opérateur Fabrication Engobeur, EDILIANS, SAINT-GEOURS-D'AURIBAT.
- **Madame FANGIER Cléopée**
Conseillère emploi, POLE EMPLOI, BORDEAUX.
- **Madame FAUTHOUS Viviane**
Opérateur Lignes avec Animation, LABEYRIE, SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE.
- **Monsieur FERNANDES Pierre**
Réceptionnaire, ITM LAI, CASTETS.
- **Monsieur FONTAINE Eric**
Directeur de Région, SANOFI-AVENTIS FRANCE, GENTILLY.
- **Madame FORNIER DE LACHAUX Arlette**
Technicien du service médical, DIRECTION RÉGIONALE DU SERVICE MÉDICAL L. P.-Ch., LIMOGES.
- **Monsieur FOSSECAVE-DEPIN Gilles**
Cadre PPS, SOCIETE AIR FRANCE, ORLY.
- **Monsieur FOURNADET Didier**
Cariste, EDILIANS, SAINT-GEOURS-D'AURIBAT.
- **Madame GANIVET Anita**
Agent Administratif Hautement Qualifié, ITM LAI, CASTETS.
- **Madame GARCIN Anne**
Secrétaire Assistante, CEA - LE RIPAUT, MONTS.
- **Madame GERARD Myriam**
Responsable Service Clients, STEF TRANSPORT, SAINT-SEVER.
- **Madame GESTIN Fabienne**
Directrice d'Agence, CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES, BORDEAUX.
- **Monsieur GONCALVES-SOARES Jean-Philippe**
Conducteur, HEPPNER, SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE.

Préfecture des Landes – 24/26 rue Victor Hugo 40021 MONT-DE-MARSAN Cedex
Tél : 05.58.06.58.06. - Fax : 05.58.75.83.81
Adresse internet : <http://www.landes.gouv.fr> – Adresse électronique : prefecture@landes.gouv.fr

- **Monsieur GONZALEZ Ramon**
Monteur Electricien, EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - AQUITAINE, VILLENEUVE-DE-MARSAN.
- **Monsieur GOURE Jacky**
Technicien de Chantier, BOUYER LEROUX, LA SÉGUINIÈRE.
- **Monsieur GOURGUES Laurent**
Agent Administratif, ITM LAI, CASTETS.
- **Monsieur GUIFFANT Thierry**
Technicien d'Exploitation, DALKIA GROUPE EDF, MERIGNAC.
- **Monsieur GUILLEMOTONIA David**
Chaudronnier, ETUDES REALISAT INDUST AQUITAINE, BRISCOUS.
- **Monsieur HIQUET Jean-Marc**
TA.4, SAFRAN HÉLICOPTER ENGINES SAS, TARNOS.
- **Monsieur HIQUET Jean-Patrick**
TA. 4, SAFRAN HELICOPTER ENGINES, TARNOS.
- **Monsieur HONTEBEYRIE Jean-Claude**
Chef d'Atelier Maintenance Niv 2, LABEYRIE, SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE.
- **Monsieur JOBARD Jérôme**
Cadre, SERIPANNEAUX, SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE.
- **Monsieur JUNCA Jean-Marc**
Employé emballage, STEF TRANSPORT, SAINT-SEVER.
- **Monsieur LABADIE Vincent**
Ouvrier Adulte, ESAT LE COURRIA, MOUSTEY.
- **Monsieur LABORDE Thierry**
Agent d'exploitation, STEF TRANSPORT, SAINT-SEVER.
- **Monsieur LACAUSSAGUE Alain**
Opérateur Préparation, EDILIANS, SAINT-GEOURS-D'AURIBAT.
- **Monsieur LACOSTE Jean-Francis**
Cariste/Manutentionnaire, GASCOGNE PAPIER, MIMIZAN.
- **Monsieur LAGEYRE Didier**
Cariste, ITM LAI, CASTETS.
- **Monsieur LAGRAULET Thierry**
Dessinateur, EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - AQUITAINE, VILLENEUVE-DE-MARSAN.

Préfecture des Landes – 24/26 rue Victor Hugo 40021 MONT-DE-MARSAN Cedex
Tél : 05.58.06.58.06. - Fax : 05.58.75.83.81
Adresse internet : <http://www.landés.gouv.fr> – Adresse électronique : prefecture@landés.gouv.fr

- **Monsieur LALAGUE Bertrand**
Chef d'Equipe, ITM LAI, CASTETS.
 - **Monsieur LALANDE Philippe**
Agent logistique qualifié cdt 1, LES DERIVES RESINIQUES & TERPENIQUES, DAX.
 - **Madame LAMARQUE Evelyne**
Assistante Maternelle, ASSOCIATION D'AIDE FAMILIALE ET SOCIALE, ANGLET.
 - **Madame LAPORTE Florence**
Coordonnateur contrôle interne, CAF DES LANDES, MONT-DE-MARSAN.
 - **Monsieur LARD Frédéric**
Cariste, ITM LAI, CASTETS.
 - **Monsieur LAROCHE Patrice**
Technicien de maintenance, GASCOGNE PAPIER, MIMIZAN.
 - **Monsieur LARTIGUE Didier**
Chef de marché, GASCOGNE PAPIER, MIMIZAN.
-
- **Madame LASSERRE Myriam**
Conseillère, POLE EMPLOI NOUVELLE- AQUITAINE, BORDEAUX.
-
- **Monsieur LASSUS Didier**
Agent Technique d'Atelier, DASSAULT AVIATION BIARRITZ, BIARRITZ.
 - **Madame LASSUS Isabelle**
Chargée de Formations, EIFFAGE ENERGIE AQUITAINE, BISCARROSSE.
 - **Monsieur LASSUS Pascal**
Chef d'Equipe Production BA, VERMILION REP SAS, PARENTIS-EN-BORN.
 - **Monsieur LEKUMBERRY Jean-Pierre**
Cariste, CARREFOUR SUPPLY CHAIN, LABENNE.
 - **Madame LEMAITRE Christelle**
Chef d'Equipe Niveau 2, LABEYRIE, SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE.
 - **Monsieur LE NAOUR Philippe**
Conducteur Routier, ITM LOGISTIQUE ALIMENTAIRE INTERNATIONAL, MONTBARTIER.
 - **Monsieur LESCLAUZE Jean**
Ouvrier Adulte, ESAT LE COURRIA, MOUSTEY.
 - **Monsieur LESGOIRRES Pierre**
Magasinier, EGGER PANNEAUX ET DECORS, RION-DES-LANDES.

Préfecture des Landes – 24/26 rue Victor Hugo 40021 MONT-DE-MARSAN Cedex
Tél : 05.58.06.58.06. - Fax : 05.58.75.83.81
Adresse internet : <http://www.landés.gouv.fr> – Adresse électronique : prefecture@landes.gouv.fr

- **Monsieur LINCONTANG Bruno**
Contremaître niveau 3, AMCOR FLEXIBLES FOOD FRANCE, DAX.
- **Monsieur LOLOM Frédéric**
Inspecteur Qualité, POTEZ AERONAUTIQUE, AIRE-SUR-L'ADOUR.
- **Monsieur LOPEZ-LOZANO Jean**
Agent de Maintenance, POTEZ AERONAUTIQUE, AIRE-SUR-L'ADOUR.
- **Monsieur LORIN Dominique**
Magasinier Stockage Niveau 3, LABEYRIE, SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE.
- **Madame LOZES Laurence**
Assistante Administrative des Ventes, Auto Distribution Poids Lourds Aquitaine Pyrénées,
SAINT-PIERRE-DU-MONT.
- **Madame MAÏS Pascale**
Technicien Péage, ASF DRE SUD ATLANTIQUE PYRENEES, BIARRITZ.
- **Monsieur MARIN Yannick**
Cutteriste Niveau 1, LABEYRIE, SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE.
- **Monsieur MARSAULT Patrice**
Polyvalent KT, EGGER PANNEAUX ET DECORS, RION-DES-LANDES.
- **Madame MC DERMOTT Sabine**
Responsable Service Clients, MLPC INTERNATIONAL ARKEMA, RION-DES-LANDES.
- **Monsieur MESLAGE Eric**
AT COM PR, SAFRAN HELICOPTER ENGINES, TARNOS.
- **Monsieur MICHON Patrice**
Superviseur 46 et 7, MLPC INTERNATIONAL ARKEMA, RION-DES-LANDES.
- **Monsieur MICLO Michel**
Correspondant Achats/magasinier, EDILIANS, SAINT-GEOURS-D'AURIBAT.
- **Monsieur MILERIOU Dominique**
Agent de Trituration, EGGER PANNEAUX ET DECORS, RION-DES-LANDES.
- **Monsieur MILLET Bruno**
Chef d'Equipe (Agent de Maîtrise), RONSARD, LOSSE.
- **Monsieur MIRMAND Marc**
Chef d'Agence Grands Travaux, COLAS SUD OUEST, MÉRIGNAC.
- **Madame MORAL Véronique**
Agent de Recouvrement, AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE, VEDÈNE.

Préfecture des Landes – 24/26 rue Victor Hugo 40021 MONT-DE-MARSAN Cedex
Tél : 05.58.06.58.06. - Fax : 05.58.75.83.81
Adresse internet : <http://www.land.es.gouv.fr> – Adresse électronique : prefecture@land.es.gouv.fr

- **Monsieur MOREL Cyrille**
Technicien méthodes et travaux, GASCOGNE PAPIER, MIMIZAN.
- **Monsieur MORELL Didier**
Cadre Technique, DASSAULT AVIATION BIARRITZ, BIARRITZ.
- **Monsieur MORENO Gabin**
Conducteur de ligne de transformation, GASCOGNE FLEXIBLE, DAX.
- **Monsieur MUZOTTE Dominique**
Conseiller Emploi, POLE EMPLOI, BORDEAUX.
- **Monsieur OYHARCABAL Bruno**
TA.4, SAFRAN HELICOPTER ENGINES, TARNOS.
- **Monsieur PAGET Eric**
Régleur, LABEYRIE, SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE.
- **Monsieur PERESTRELO Francis**
Conducteur d'installation energie, GASCOGNE PAPIER, MIMIZAN.

- **Monsieur PERROY Didier**
Laborantin, CHEMVIRON FRANCE SAS, PARENTIS-EN-BORN.

- **Monsieur PETIT Christophe**
Conducteur d'Engins, COLAS SUD OUEST-Agence des Landes, SAINT-PAUL-LES-DAX.
- **Monsieur PICCIRILLI Alexandre**
Inspecteur Assurance, GAN PREVOYANCE - Groupama SA, PUTEAUX.
- **Monsieur PITON Didier**
RESP CG INDUST FILIERE CANARD, LABEYRIE, SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE.
- **Monsieur POMMIERS Philippe**
Cadre Commercial, HEINEKEN ENTREPRISE, RUEIL-MALMAISON.
- **Monsieur PUHARRE Jean-Marc**
Cercleur KT, EGGER PANNEAUX ET DECORS, RION-DES-LANDES.
- **Monsieur RAYMOND Franck**
Responsable R & D, LES DERIVES RESINIQUES & TERPENIQUES, DAX.
- **Monsieur RIVERA Richard**
Ouvrier, CHEMVIRON FRANCE SAS, PARENTIS-EN-BORN.
- **Monsieur RIVERO Olivier**
Conseiller en Gestion de Patrimoine, BANQUE POPULAIRE AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE, BORDEAUX.

Préfecture des Landes – 24/26 rue Victor Hugo 40021 MONT-DE-MARSAN Cedex
Tél : 05.58.06.58.06. - Fax : 05.58.75.83.81
Adresse internet : <http://www.land.es.gouv.fr> – Adresse électronique : prefecture@land.es.gouv.fr

- **Madame ROLLO Christel**
Aide Laborantin, LABEYRIE, SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE.
- **Monsieur ROMATET Richard**
Opérateur Fabrication, EDILIANS, SAINT-GEOURS-D'AURIBAT.
- **Monsieur ROUSSEAU Philippe**
Responsable de Secteur, SAINT-GOBAIN ABRASIFS, CONFLANS-SAINTE-HONORINE.
- **Madame SABAU Sandrine**
Conseillère Financière, CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF.
- **Madame SALIS Catherine**
Assistante Confirmée, EXCO FIDUCIAIRE DU SUD OUEST, EAUZE.
- **Madame SALLES Corinne**
RECONST/PESEE/TRANCHAGE, LABEYRIE, SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE.
- **Monsieur SILVA José**
Salarié, SERIPANNEAUX, SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE.
- **Monsieur TOUHANE Abderrahim**
Employé de Magasinage, ITM LAI, CASTETS.
- **Madame TUQUOI France**
Non Cadre PNC, SOCIETE AIR FRANCE, TREMBLAY-EN-FRANCE.
- **Monsieur VALLIN André**
ING 2, SAFRAN HELICOPTER ENGINES, TARNOS.
- **Madame VEGAS Socorro**
Maîtresse de Maison, CAF DES LANDES, MONT-DE-MARSAN.
- **Madame VIDAL Corinne**
Gestionnaire référence base SI3C, ALTHEA FRANCE, TASSIN-LA-DEMI-LUNE.
- **Madame WEYER Catherine**
Commerciale, MARIE BRIZARD WINE & SPIRITS FRANCE, LORMONT Cédex.
- **Madame ZAMBONI Nathalie**
Chargée de Recouvrement, LABEYRIE, SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE.

Article 3 : La médaille d'honneur du travail OR est décernée à :

- **Madame ARRANZ Béatrice**
Vendeuse, ARMAND THIERY SAS, LEVALLOIS-PERRET.

Préfecture des Landes – 24/26 rue Victor Hugo 40021 MONT-DE-MARSAN Cedex
Tél : 05.58.06.58.06. - Fax : 05.58.75.83.81
Adresse internet : <http://www.landés.gouv.fr> – Adresse électronique : prefecture@landés.gouv.fr

- **Monsieur AUGUET Patrice**
Econome, OEUVRE DU BERCEAU DE ST VINCENT DE PAUL, SAINT-VINCENT-DE-PAUL.
- **Monsieur BACHOUÉ Bruno**
Chef de Projet, LABEYRIE, SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE.
- **Madame BADETS Véronique**
Chef d'Equipe, LABEYRIE, SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE.
- **Madame BAGNERES Myriam**
Responsable Logistique, MLPC INTERNATIONAL ARKEMA, RION-DES-LANDES.
- **Madame BARRERE Catherine**
Vendeur Conseil, DMBP, CHAMBERY.
- **Monsieur BEHENGARAY Michel**
Pointeur Certifieur Expédition, CARREFOUR SUPPLY CHAIN, LABENNE.
- **Madame BIOT Catherine**
Opératrice Emballage Thermo, LABEYRIE, SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE.

- **Monsieur BORDIER François**
Cadre Bancaire, CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF.

- **Monsieur BORGELLA Eric**
Agent Service Débit, POTEZ AERONAUTIQUE, AIRE-SUR-L'ADOUR.
- **Madame BOUCHERES Véronique**
CH MISSION LUTTE ANTI FRAUDE, CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE POITOU-CHARENTES, BORDEAUX.
- **Monsieur BROUSTEY Francis**
Conducteur d'installation energie, GASCOGNE PAPIER, MIMIZAN.
- **Madame CALIOT Catherine**
Caissière Générale, MORCENX BRICOLAGE, MORCENX.
- **Madame CAMIADE Sylvie**
Secrétaire Administration des Ventes, SERIPANNEAUX, SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE.
- **Monsieur CAMY Didier**
Employé de Banque, CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE POITOU-CHARENTES, BORDEAUX.
- **Monsieur CANLORBE Jean-Philippe**
Agent planning / ordon., GASCOGNE PAPIER, MIMIZAN.
- **Madame CANTON Martine**
Agent Administratif, SM2D, MONT-DE-MARSAN.

Préfecture des Landes – 24/26 rue Victor Hugo 40021 MONT-DE-MARSAN Cedex
Tél : 05.58.06.58.06. - Fax : 05.58.75.83.81
Adresse internet : <http://www.landés.gouv.fr> – Adresse électronique : prefecture@landés.gouv.fr

- **Monsieur CARRASQUER Joël**
Adjoint Responsable Production Mixland, MLPC INTERNATIONAL ARKEMA, RION-DES-LANDES.
- **Monsieur CARTON Bruno**
Assistant Services Bancaires, CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE POITOU-CHARENTES, BORDEAUX.
- **Monsieur CASTAGNEDE Philippe**
Magasinier, CHEMVIRON FRANCE SAS, PARENTIS-EN-BORN.
- **Monsieur CASTAGNET Jérôme**
Technicien Qualité, AMCOR FLEXIBLES FOOD FRANCE, DAX.
- **Madame CASTAGNET Marie**
Gestionnaire Expert, CAF DES LANDES, MONT-DE-MARSAN.
- **Madame CAYLA Carole**
Magasinier Congélation, LABEYRIE, SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE.
- **Monsieur CAZETTES Jean-Jacques**
Graisseur, EGGER PANNEAUX ET DECORS, RION-DES-LANDES.
- **Madame CERINOTTI Christine**
Responsable d'Unité, URSSAF AQUITAINE, MONT-DE-MARSAN.
- **Monsieur COURTIAU Maurice**
Ingénieur Expert Principal, Dassault Aviation, ANGLET.
- **Monsieur COUTURIER Jean-Luc**
Conducteur, STEF TRANSPORT, SAINT-SEVER.
- **Monsieur DALOU Didier**
Chef d'Equipe, ENDEL, COLOMBES.
- **Monsieur DARRIBAT Bruno**
Ouvrier, SERIPANNEAUX, SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE.
- **Madame DARZACQ Claudine**
Conducteur de Machine, LABEYRIE, SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE.
- **Monsieur DAUBA Jean-Michel**
Directeur Caisse Crédit Mutuel, CAISSE REGIONALE DU CREDIT MUTUEL MIDI ATLANTIQUE, BALMA.
- **Madame DECHARNE Françoise**
Chargée des relations partenariales, POLE EMPLOI, BORDEAUX.

Préfecture des Landes – 24/26 rue Victor Hugo 40021 MONT-DE-MARSAN Cedex
Tél : 05.58.06.58.06. - Fax : 05.58.75.83.81
Adresse internet : <http://www.landés.gouv.fr> – Adresse électronique : prefecture@landes.gouv.fr

- **Madame DEMARTHE Marie-Pierre**
Non Cadre PNC, SOCIETE AIR FRANCE, TREMBLAY-EN-FRANCE.
 - **Madame DESRAUX Myriam**
Assistante Service Clients, MLPC INTERNATIONAL ARKEMA, RION-DES-LANDES.
 - **Monsieur DONGEUX Didier**
AT CONTR 2B, SAFRAN HÉLICOPTER ENGINES SAS, TARNOS.
 - **Monsieur DUCASSOU Hervé**
Technicien Laboratoire, COLAS SUD OUEST, MÉRIGNAC.
 - **Monsieur DUNOYÉ Pierre**
Opérateur Qualifié non polyvalent 2, LES DERIVES RESINIQUES & TERPENIQUES, DAX.
 - **Monsieur DUPOUY Jean Luc**
Opérateur de Fabrication, EDILIANS, SAINT-GEOURS-D'AURIBAT.
 - **Monsieur ENJALBERT Christophe**
Cadre PNT, SOCIETE AIR FRANCE, TREMBLAY-EN-FRANCE.
-
- **Monsieur EZZAOUI Mohamed**
Magasinier Polyvalent, SAFT, BORDEAUX.
-
- **Monsieur FALKENBERG Vincent**
Conducteur Réaction Polyvalent A, MLPC INTERNATIONAL ARKEMA, RION-DES-LANDES.
 - **Monsieur FERNANDEZ François**
Opérateur Logistique, MLPC INTERNATIONAL ARKEMA, RION-DES-LANDES.
 - **Monsieur GAMERO Juan**
Employé de Banque, CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF.
 - **Madame GARCIA Brigitte**
OP DEVEINAGE EMERITE, LABEYRIE, SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE.
 - **Monsieur GARCIA Juan**
Technicien Fabrication, EGGER PANNEAUX ET DECORS, RION-DES-LANDES.
 - **Madame GARCIN Anne**
Secrétaire Assistante, CEA - LE RIPAULT, MONTS.
 - **Monsieur GERBELOT-LEGRIS Alain**
Directeur Etablissement, MLPC INTERNATIONAL ARKEMA, RION-DES-LANDES.
 - **Monsieur GOMEZ Fabrice**
Ouvrier Qualifié, CHEMVIRON FRANCE SAS, PARENTIS-EN-BORN.

Préfecture des Landes – 24/26 rue Victor Hugo 40021 MONT-DE-MARSAN Cedex
Tél : 05.58.06.58.06. - Fax : 05.58.75.83.81
Adresse internet : <http://www.landés.gouv.fr> – Adresse électronique : prefecture@landés.gouv.fr

- **Monsieur GUEGUIN Eric**
Mécanicien qual. ent. equip In, RAYONIER A.M. TARTAS, TARTAS.
- **Monsieur HIQUET Jean-Marc**
TA.4, SAFRAN HÉLICOPTER ENGINES SAS, TARNOS.
- **Monsieur HIQUET Jean-Patrick**
TA. 4, SAFRAN HELICOPTER ENGINES, TARNOS.
- **Monsieur HONTANG Christian**
Responsable Service Successions, BANQUE POPULAIRE AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE, BORDEAUX.
- **Monsieur HONTANG Jean-Bernard**
Responsable Régional des Ventes, SAS AGRALIA, PONTONX-SUR-L'ADOUR.
- **Monsieur HUOT Pierre-Jean**
Responsable Fiabilisation & Inspection, LES DERIVES RESINIQUES & TERPENIQUES, DAX.
- **Monsieur JOBARD Jérôme**
Cadre, SERIPANNEAUX, SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE.
- **Monsieur LABADIE Vincent**
Ouvrier Adulte, ESAT LE COURRIA, MOUSTEY.
- **Monsieur LABARRIERE Patrick**
Chef d Equipe, INEO SCLE FERROVIAIRE, TOULOUSE.
- **Madame LABBAYE Annie**
Employée de Banque, CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE POITOU-CHARENTES, BORDEAUX.
- **Madame LABURTHE Pascale**
Assistante Maternelle, ASSOCIATION D'AIDE FAMILIALE ET SOCIALE, ANGLET.
- **Madame LAFON Dominique**
Assistante Sociale, CARSAT AQUITAINE, BORDEAUX.
- **Monsieur LAHILLADE Didier**
Régleur Sertisseur, LABEYRIE, SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE.
- **Madame LAHILLADE Evelyne**
Conducteur Machine, LABEYRIE, SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE.
- **Monsieur LAPORTE Dominique**
Opérateur Découpe Couteau d'Or, LABEYRIE, SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE.
- **Monsieur LAPOS Patrice**
Conducteur imprimeuse, GASCOGNE SACS, MIMIZAN.

Préfecture des Landes – 24/26 rue Victor Hugo 40021 MONT-DE-MARSAN Cedex
Tél : 05.58.06.58.06. - Fax : 05.58.75.83.81
Adresse internet : <http://www.landes.gouv.fr> – Adresse électronique : prefecture@landes.gouv.fr

- **Monsieur LARRIEU Joël**
Chef d'atelier de production, LABEYRIE, SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE.
 - **Monsieur LASSUS Didier**
Agent Technique d'Atelier, DASSAULT AVIATION BIARRITZ, BIARRITZ.
 - **Monsieur LESCLAUZE Jean**
Ouvrier Adulte, ESAT LE COURRIA, MOUSTEY.
 - **Monsieur LESGOIRRES Pierre**
Magasinier, EGGER PANNEAUX ET DECORS, RION-DES-LANDES.
 - **Monsieur LINCONTANG Bruno**
Contremaître niveau 3, AMCOR FLEXIBLES FOOD FRANCE, DAX.
 - **Madame MARTICORENA Isabelle**
Technicien Services Bancaires, CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES, BORDEAUX.
 - **Monsieur MARTI Pierre**
Employé de Commerce Supérieur, LES DERIVES RESINIQUES & TERPENIQUES, DAX.
-
- **Monsieur MINJOT Laurent**
PRPA polyvalent 2, LES DERIVES RESINIQUES & TERPENIQUES, DAX.
-
- **Madame MOULIE Danielle**
Technicien/Agent de Maîtrise, ARKEMA FRANCE, PIERRE BENITE.
 - **Madame MOULY Marie-Hélène**
Chargée d'Etudes Crédit, BANQUE POPULAIRE AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE, BORDEAUX.
 - **Madame NGUYEN CONG Christiane**
Responsable comptabilité recouvrement, CAF DES LANDES, MONT-DE-MARSAN.
 - **Monsieur PESSANT Thierry**
Responsable Production, EDILIANS, SAINT-GEOURS-D'AURIBAT.
 - **Monsieur PUHARRE Jean-Marc**
Cercleur KT, EGGER PANNEAUX ET DECORS, RION-DES-LANDES.
 - **Monsieur RONDINEAU Guy**
Agent de maintenance mécanique, EDILIANS, SAINT-GEOURS-D'AURIBAT.
 - **Monsieur SAINT GERMAIN Francis**
Conseiller Clients, SAS AGRALIA, PONTONX-SUR-L'ADOUR.

Préfecture des Landes – 24/26 rue Victor Hugo 40021 MONT-DE-MARSAN Cedex
Tél : 05.58.06.58.06. - Fax : 05.58.75.83.81
Adresse internet : <http://www.landes.gouv.fr> – Adresse électronique : prefecture@landes.gouv.fr

- **Monsieur SAUBUSSE Alain**
Directeur d'agence Bancaire, CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE POITOU-CHARENTES,
BORDEAUX.
- **Monsieur SESCOSSÉ Pascal**
Adjoint d'Exploitation, COLAS SUD-OUEST, SAINT-AVIT.
- **Monsieur SILVA José**
Salarié, SERIPANNEAUX, SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE.
- **Monsieur SONNET Vincent**
Adjoint d'exploitation, COLAS SUD-OUEST, SAINT-AVIT.
- **Monsieur TABARDEL Frédéric**
Cadre Administratif, COLAS SUD-OUEST, SAINT-AVIT.
- **Monsieur TOURRET Pierre**
Assistant commercial, GAIA LANDES GERS, CAZERES-SUR-L'ADOUR.
- **Monsieur VALLIN André**
ING 2, SAFRAN HELICOPTER ENGINES, TARNOS.
- **Monsieur VANG André**
Conducteur LEA, NP ROLPIN, LABOUHEYRE.
- **Madame VIDAL Corinne**
Gestionnaire référence base SI3C, ALTHEA FRANCE, TASSIN-LA-DEMI-LUNE.

Article 4 : La médaille d'honneur du travail GRAND OR est décernée à :

- **Monsieur ADAMKIEWICZ Eric**
Responsable secteur tourisme, BRIDGESTONE EUROPE NVSA, RUNGIS.
- **Madame ANGLADE Jocelyne**
Aide Soignante, CLINIQUE NAPOLEON, SAINT-PAUL-LES-DAX.
- **Monsieur AUGUET Patrice**
Econome, OEUVRE DU BERCEAU DE ST VINCENT DE PAUL, SAINT-VINCENT-DE-PAUL.
- **Madame AUROYER Fabienne**
Conseillère en GDD, POLE EMPLOI NOUVELLE- AQUITAINE, BORDEAUX.
- **Madame BENTO VEIGA Bibi**
Technicien Comptabilité Générale, LES DERIVES RESINIQUES & TERPENIQUES, DAX.
- **Madame BIBES Marie-France**
Employée de Banque, CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES,
BORDEAUX.

Préfecture des Landes – 24/26 rue Victor Hugo 40021 MONT-DE-MARSAN Cedex
Tél : 05.58.06.58.06. - Fax : 05.58.75.83.81
Adresse internet : <http://www.landés.gouv.fr> – Adresse électronique : prefecture@landés.gouv.fr

- **Monsieur BOULON Jean-Jacques**
Opérateur Etiquetage niveau 3, LABEYRIE, SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE.
 - **Madame CALIOT Catherine**
Caissière Générale, MORCENX BRICOLAGE, MORCENX.
 - **Monsieur CANTILLON-TRAMONT Bruno**
Technicien de l'Information, URSSAF AQUITAINE, MONT-DE-MARSAN.
 - **Monsieur CLAVE Jean-Marie**
Agent Ordonnancement et Planification, EGGER PANNEAUX ET DECORS, RION-DES-LANDES.
 - **Madame CLAVE Marie**
Responsable Administration des Ventes, DELPEYRAT S.A.S., SAINT PIERRE DU MONT.
 - **Monsieur CONSTANTIN Guy**
Psychologue du Travail, POLE EMPLOI NOUVELLE- AQUITAINE, BORDEAUX.
 - **Monsieur COQUERET Patrick**
Agent de Maîtrise Industrie Chimique, CHEMVIRON FRANCE SAS, PARENTIS-EN-BORN.
-
- **Madame CORNAILLE Annie**
Secrétaire Médicale, CLINIQUE NAPOLEON, SAINT-PAUL-LES-DAX.
-
- **Madame CRABOS Jocelyne**
Réfèrent Technique Prestations, CAF DES LANDES, MONT-DE-MARSAN.
 - **Monsieur DA-COSTA-FERREIRA Manuel**
Conducteur de Réaction Polyvalent 1A, MLPC INTERNATIONAL ARKEMA, RION-DES-LANDES.
 - **Madame DALEAU Catherine**
Opérateur Poids Prix Niveau 3, LABEYRIE, SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE.
 - **Monsieur DARMAILLACQ Jean-Michel**
Cutteriste Niveau2, LABEYRIE, SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE.
 - **Madame DARREMONT Françoise**
Employée Commerciale 3, CARREFOUR MARKET CSF FRANCE SAS, MONDEVILLE.
 - **Madame DASSIE Christine**
RECONST/PESEE/TRANCHAGE, LABEYRIE, SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE.
 - **Monsieur DEGOUL Hervé**
Réfèrent Technique en Ingénierie, VERMILION REP SAS, PARENTIS-EN-BORN.
 - **Monsieur DELPECH Philippe**
Approvisionnement, DALKIA GROUPE EDF, MERIGNAC.

Préfecture des Landes – 24/26 rue Victor Hugo 40021 MONT-DE-MARSAN Cedex
Tél : 05.58.06.58.06. - Fax : 05.58.75.83.81
Adresse internet : <http://www.land.es.gouv.fr> – Adresse électronique : prefecture@land.es.gouv.fr

- **Madame DESTRADE Sophie**
OP DEVEINAGE EMERITE, LABEYRIE, SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE.
- **Monsieur DEYRES Paul**
Employé de Bureau, CPAM DE MONT DE MARSAN, MONT-DE-MARSAN.
- **Monsieur DONGEUX Didier**
AT CONTR 2B, SAFRAN HÉLICOPTER ENGINES SAS, TARNOS.
- **Monsieur DOSBA Yves-Michel**
Directeur Comptable et Financier, CPAM DE BAYONNE, BAYONNE.
- **Madame DUMORA Nadine**
Hôtesse accueil-standardiste, LABEYRIE, SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE.
- **Monsieur DUPEYRON Jean-Jacques**
Chaudronnier, POTEZ AERONAUTIQUE, AIRE-SUR-L'ADOUR.
- **Monsieur DUPIN Jacques**
Agent Maîtrise Maintenance, RAYONIER A.M. AVEBENE, TARTAS.
- **Monsieur DURAND Sylvian**
Tech Expert 2, SAFRAN HÉLICOPTER ENGINES SAS, TARNOS.
- **Monsieur ELBAZ Emile**
Technicien Cond. Opérationnel Service Client, THALES AVS FRANCE SAS, OSNY.
- **Monsieur ELGART Jean-Claude**
Chef de quart, MLPC INTERNATIONAL ARKEMA, RION-DES-LANDES.
- **Madame FAGOAGA Madeleine**
Gestionnaire, AGENCE MARTINE ERIDIA, DAX.
- **Monsieur FERNANDEZ Gérard**
TA. 4, SAFRAN HÉLICOPTER ENGINES SAS, TARNOS.
- **Monsieur FRICANT Didier**
Conducteur, STEF TRANSPORT, SAINT-SEVER.
- **Madame GACHET Martine**
Assistante de Service Social, CARSAT AQUITAINE, BORDEAUX.
- **Monsieur GACHIS Didier**
Réceptionnaire, LABEYRIE, SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE.
- **Monsieur GARCIA Juan**
Technicien Fabrication, EGGER PANNEAUX ET DECORS, RION-DES-LANDES.

Préfecture des Landes – 24/26 rue Victor Hugo 40021 MONT-DE-MARSAN Cedex
Tél : 05.58.06.58.06. - Fax : 05.58.75.83.81
Adresse internet : <http://www.landés.gouv.fr> – Adresse électronique : prefecture@landes.gouv.fr

- **Monsieur GUTTMANN Michel**
Technicien logistique, SAFRAN AIRCRAFT ENGINES, ÉVRY-COURCOURONNES.
 - **Monsieur HARISTOY Pierre**
AT PR, SAFRAN HELICOPTER ENGINES, TARNOS.
 - **Monsieur HERAS François**
T SUPPORT A1, SAFRAN HELICOPTER ENGINES, TARNOS.
 - **Madame HERRAN Béatrice**
Réfèrent technique gestion du personnel, CAF DES LANDES, MONT-DE-MARSAN.
 - **Monsieur HIQUET Jean-Patrick**
TA. 4, SAFRAN HELICOPTER ENGINES, TARNOS.
 - **Monsieur HONTAA Claude**
CAD 3B, SAFRAN HELICOPTER ENGINES, TARNOS.
 - **Madame KEITA Nadine**
Employée commerciale, SM2D, MONT-DE-MARSAN.
-
- **Madame KOLL Ghislaine**
Assistante Achat, VERMILION REP SAS, PARENTIS-EN-BORN.
-
- **Monsieur KOVACIC Alain**
Cadre de Banque, CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF.
 - **Monsieur LABARRERE Jean-Jacques**
Vendeur Call Center, GROUPE A.D. SUD OUEST, ANGERS.
 - **Monsieur LABEYRIE Jean-Michel**
Opérateur hautement qualifié polyvalent, LES DERIVES RESINIQUES & TERPENIQUES, DAX.
 - **Monsieur LABOUYRIE Philippe**
Vérificateur Comptable, URSSAF AQUITAINE, MONT-DE-MARSAN.
 - **Monsieur LABROUCHE Didier**
AT PR, SAFRAN HÉLICOPTER ENGINES SAS, TARNOS.
 - **Monsieur LACROIX Jean**
Contremaître niveau 3, AMCOR FLEXIBLES FOOD FRANCE, DAX.
 - **Madame LAFITTE Geneviève**
Ouvrier Poly Fabrication, LAFITTE, MONTAUT.
 - **Madame LAFITTE Marie-Bernadette**
Administratif Supply Chain, RAYONIER A.M. TARTAS, TARTAS.

Préfecture des Landes – 24/26 rue Victor Hugo 40021 MONT-DE-MARSAN Cedex
Tél : 05.58.06.58.06. - Fax : 05.58.75.83.81
Adresse internet : <http://www.landés.gouv.fr> – Adresse électronique : prefecture@landés.gouv.fr

- **Madame LAGARDE Ghislaine**
Responsable Commerciale, THEGADIS, ANGLET.
- **Monsieur LANNOT Jean-Frédéric**
Métallier CP III 2 230, DL AQUITAINE, TERCIS-LES-BAINS.
- **Monsieur LASARTE Frédéric**
TA.4, SAFRAN HELICOPTER ENGINES, TARNOS.
- **Monsieur LASSUS Didier**
Agent Technique d'Atelier, DASSAULT AVIATION BIARRITZ, BIARRITZ.
- **Madame LAVEST Catherine**
Gestionnaire Back Office, HSBC FRANCE, PARIS.
- **Monsieur LESCLAUZE Jean**
Ouvrier Adulte, ESAT LE COURRIA, MOUSTEY.
- **Monsieur LORREYTE Éric**
Responsable secteur, AMCOR FLEXIBLES FOOD FRANCE, DAX.
- **Monsieur LOUMPRE Jacques**
Conseiller en gestion des droits, POLE EMPLOI, BORDEAUX.
- **Madame MAAMRI Martine**
Employée CPAM, CPAM DE MONT DE MARSAN, MONT-DE-MARSAN.
- **Monsieur MACHERET Jean-Marie**
Chauffeur PL, COLAS NORD-EST, SEDAN.
- **Monsieur MAYET Pascal**
Technicien de maintenance, GASCOGNE PAPIER, MIMIZAN.
- **Monsieur NADIN Denis**
Opérateur Assemblage/sur mesure, LEDA, SAMOREAU.
- **Monsieur ONDRA Joël**
TA.4, SAFRAN HELICOPTER ENGINES, TARNOS.
- **Monsieur PELAT Bernard**
Opérateur, ALKION TERMINAL BAYONNE, TARNOS.
- **Madame PELLIZZON Anne-Marie**
Tech Compta Four Polyvalente, LABEYRIE, SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE.
- **Monsieur PEYROUTOU Claude**
Méthodiste ELIN, MLPC INTERNATIONAL ARKEMA, RION-DES-LANDES.

Préfecture des Landes – 24/26 rue Victor Hugo 40021 MONT-DE-MARSAN Cedex
Tél : 05.58.06.58.06. - Fax : 05.58.75.83.81
Adresse internet : <http://www.land.es.gouv.fr> – Adresse électronique : prefecture@land.es.gouv.fr

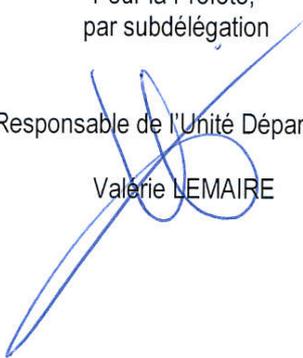
- **Monsieur PRETTE Serge**
Approvisionnement, CARREFOUR SUPPLY CHAIN, LABENNE.
- **Monsieur ROQUAIN Eric**
Responsable équipe de production, GASCOGNE PAPIER, MIMIZAN.
- **Monsieur ROUX Gérard**
Titulaire Assistant Maîtrise, BANQUE DE FRANCE, MARNE LA VALLÉE.
- **Madame SABAROTS Marie**
Agent d'Entretien, SOBEM SOTRAMAB, TARNOS.
- **Monsieur TABEAU Eric**
Correspondant Technico Logistique, THALES DMS FRANCE SAS, ÉLANCOURT.
- **Madame TALES Catherine**
Employée de Bureau Gestionnaire Prestations, CPAM DE MONT DE MARSAN, MONT-DE-MARSAN.

Article 5 : Monsieur le directeur de cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Mont-de-Marsan, le 1^{er} janvier 2021
Pour la Préfète,
par subdélégation

la Responsable de l'Unité Départementale

Valérie LEMAIRE



Préfecture des Landes – 24/26 rue Victor Hugo 40021 MONT-DE-MARSAN Cedex
Tél : 05.58.06.58.06. - Fax : 05.58.75.83.81
Adresse internet : <http://www.landes.gouv.fr> – Adresse électronique : prefecture@landes.gouv.fr

Préfecture des Landes

40-2020-12-22-003

AP 2020-838 fixant la liste des établissements autoroutiers



**PRÉFÈTE
DES LANDES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Cabinet
Direction des sécurités
SIDPC

Arrêté CAB/DSEC/SIDPC n° 2020 – 838

Fixant la liste des établissements visés à l'article 40 du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 modifié autorisés à accueillir du public pour la restauration assurée au bénéfice exclusif des professionnels du transport routier

**La préfète,
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite**

VU le code de la santé publique, notamment son article L 3136-1,

VU le code pénal,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,

VU le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et notamment son article 40 modifié.

VU l'arrêté préfectoral BCI 2020-86 en date du 24 août 2020 donnant délégation de signature à Madame Mélanie SAMSON, directrice de cabinet de la préfète ;

CONSIDÉRANT la déclaration de l'Organisation Mondiale de la Santé en date du 30 janvier 2020 relative à l'émergence du COVID-19 qui constitue une urgence de santé publique de portée internationale ;

CONSIDÉRANT que face à la dégradation rapide et alarmante de la situation sanitaire, l'état d'urgence sanitaire a été déclaré sur l'ensemble du territoire de la République par décret n°2020-1257 du 14 octobre 2020 ;

CONSIDÉRANT qu'afin de ralentir la propagation du virus SARS-Cov-2, le Premier ministre a, par décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020, prescrit une série de mesures applicables à compter du 30 octobre 2020 ;

CONSIDÉRANT que le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 modifié autorise les établissements visés au I de son article 40 à accueillir du public pour la restauration assurée au bénéfice exclusif des professionnels du transport routier dans le cadre de l'exercice de leur activité professionnelle. La liste des établissements concernés étant arrêtée par le

représentant de l'État dans le département ;

CONSIDÉRANT la localisation des établissements visés au I de l'article 40 du décret n°2020-1310 à proximité des axes routiers et leur fréquentation habituelle par les professionnels du transport routier ;

sur proposition de la directrice de Cabinet,

ARRÊTE

Article 1 : l'arrêté CAB/DSEC/SIDPC n° 2020 - 723 du 12/11/2020 Fixant la liste des établissements visés à l'article 40 du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 modifié autorisés à accueillir du public pour la restauration assurée au bénéfice exclusif des professionnels du transport routier est abrogé

Article 2 : La liste des établissements mentionnés au I de l'article 40 du décret du 29 octobre 2020 susvisé autorisés, eu égard à leur proximité des axes routiers et à leur fréquentation habituelle par les professionnels du transport routier, à accueillir du public pour la restauration assurée au bénéfice exclusif des professionnels du transport routier dans le cadre de l'exercice de leur activité professionnelle est annexée au présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

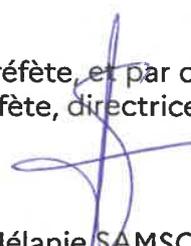
Article 4 : Conformément à l'article L. 3136-1 du code de la santé publique, la violation des mesures prévues par le présent arrêté est punie de l'amende prévue pour les contraventions de la 4ème classe et, en cas de récidive dans les 15 jours, d'une amende prévue pour les contraventions de 5ème classe.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours gracieux auprès de la préfète des Landes, d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau, dans un délai de deux mois suivant sa publication. Celui-ci peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr.

Article 6 : Le sous-préfet de l'arrondissement de Mont-de-Marsan, la sous-préfète de l'arrondissement de Dax, les maires des communes visées à l'annexe 1, le commandant du groupement de gendarmerie départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Landes et dont une copie sera transmise à Messieurs les procureurs de la République de Mont-de-Marsan et Dax.

Mont-de-Marsan, le **22 DEC. 2020**

Pour la préfète, et par délégation,
La sous-préfète, directrice de Cabinet


Mélanie SAMSON

annexe 1: liste des établissements visés à l'article 40 du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 modifié autorisés à accueillir du public pour la restauration assurée au bénéfice exclusif des professionnels du transport routier pour le département des Landes.

Le relais de Castets, 476 rue du centre routier	40260	CASTETS
Restaurant routier Le Haou, 160 route de Labatut	40300	CAUNEILLE
Auberge de la grange, 622 D10 E	40410	LIPOSTHEY
AVIA / A63 - AIRE DE PORTE DES LANDES OUEST	40410	SAUGNAC ET MURET
AVIA / A63 - AIRE DE PORTE DES LANDES EST	40410	SAUGNAC ET MURET
AVIA / A63 - AIRE DE L OCEAN OUEST	40260	LESPERON
AVIA / A64 - AIRE D'HASTINGUES	40300	HASTINGUES
TOTAL / A65 – AIRE DE L'ADOUR	40800	AIRE SUR L'ADOUR
Chez Sisouille, 476 Avenue du 11 Novembre	40250	SOUPROSSE

Préfecture des Landes

40-2020-12-09-012

Arrêté préfectoral DSEC BSI n°2020-814 portant aptitude
de M. Mathieu GAUTHIER en qualité de garde chasse
particulier

**Arrêté préfectoral DSEC/BSI n° 2020 - 814
portant reconnaissance des aptitudes techniques d'un garde-chasse particulier**

**La préfète des Landes,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,**

VU le code de procédure pénale, notamment l'article R 15-33-26,

VU le code de l'environnement, notamment l'article R428-25,

VU l'arrêté du 30 août 2006 relatif à la formation des gardes-particuliers et à la carte d'agrément,

VU l'arrêté préfectoral n°86-2020-BCI du 24 août 2020 donnant délégation de signature à Madame Mélanie SAMSON, directrice de cabinet de la préfète,

VU la demande présentée par Monsieur Mathieu GAUTHIER en vue d'obtenir la reconnaissance de son aptitude technique à exercer les fonctions de garde-chasse particulier, reçue le 9 décembre 2020,

VU le certificat de formation produit pour les modules 1 (notions juridiques) et 2 (police de la chasse) délivré par la FDC40 (fédération départementale des chasseurs des Landes) en date du 9 octobre 2020,

SUR PROPOSITION de Madame la directrice de cabinet de la préfète,

A R R E T E

Article 1 - Monsieur Mathieu GAUTHIER domicilié Chemin de Bieule à SAINT VINCENT DE TYROSSE 40230 est reconnu techniquement apte à exercer les fonctions de garde-chasse particulier.

Article 2 - Le présent arrêté devra être présenté pour toute demande de renouvellement à ces fonctions.

Article 3 – Madame la directrice de cabinet de la préfète est chargée de l'application du présent arrêté, qui sera notifié à Monsieur Mathieu GAUTHIER et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Mont-de-Marsan, le 9 décembre 2020

Pour la préfète et par délégation,
la directrice de cabinet,

Mélanie SAMSON

Voies et délais de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de l'affichage, d'un recours :

- gracieux auprès du préfet des Landes,
- hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur,
- contentieux auprès du tribunal administratif de Pau (Villa Noulibos – 50 cours Lyautey – BP 543 – 64010 PAU CEDEX)

Préfecture des Landes

40-2020-12-09-013

Arrêté préfectoral DSEC BSI n°2020-815 portant agrément
de M. Mathieu GAUTHIER en qualité de garde chasse
particulier

**Arrêté préfectoral DSEC/BSI n° 2020 - 815
portant agrément de Monsieur Mathieu GAUTHIER
en qualité de garde-chasse particulier**

**La préfète des Landes,
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite**

VU le code de procédure pénale, et notamment ses articles 29, 29-1 et R 15-33-24 à R 15-33-29-2,

VU le code de l'environnement, et notamment les articles L.428-21 et R427-21, R 428-25, R428-28,

VU l'arrêté ministériel du 30 août 2006 relatif à la formation des gardes particuliers et à la carte d'agrément,

VU l'arrêté préfectoral n°86-2020-BCI du 24 août 2020 donnant délégation de signature à Madame Mélanie SAMSON, directrice de cabinet de la préfète ;

VU l'arrêté de ce jour reconnaissant l'aptitude technique de Monsieur Mathieu GAUTHIER à la fonction de garde-chasse particulier,

VU la demande de commissionnement de Monsieur Pascal ARNE demeurant 4 impasse des Carolins 40140 SOUSTONS, président de l'ACCA de LINXE, par laquelle il lui confie la surveillance de ses droits de chasse, en date du 18 novembre 2020,

CONSIDÉRANT que le demandeur est détenteur du droit de chasse sur la commune de SAINT-VINCENT DE TYROSSE et qu'à ce titre, il peut confier la surveillance de ses droits à un garde-chasse particulier en application de l'article L. 428-21 du code de l'environnement,

SUR PROPOSITION de Madame la directrice de cabinet de la préfète,

ARRÊTE :

Article 1 - Monsieur Mathieu GAUTHIER domicilié Chemin de Bieule 40230 SAINT VINCENT DE TYROSSE est agréé en qualité de garde-chasse particulier pour constater tous délits et contraventions dans le domaine de la chasse qui portent préjudice au détenteur du droit de chasse qui l'emploie.

Article 2 - La qualité de garde particulier chargé de certaines fonctions de police judiciaire est strictement limitée au territoire pour lequel Monsieur Mathieu GAUTHIER a été commissionné par son employeur et agréé. En dehors de ce territoire, il n'a pas compétence pour dresser procès verbal. La compétence territoriale est donc limitée au territoire de l'ACCA de LINXE. Celui-ci est fixé par l'arrêté préfectoral en vigueur.

Article. 3 - Le présent agrément est délivré pour une durée de cinq ans.

Article. 4 - Monsieur Mathieu GAUTHIER devra prêter serment auprès du tribunal judiciaire dans le ressort duquel se situent les territoires dont la surveillance lui a été confiée.

Article. 5 - Dans l'exercice de ses fonctions, Monsieur Mathieu GAUTHIER doit être porteur en permanence du présent agrément et doit le présenter à toute personne qui en fait la demande. Il doit également faire figurer de manière visible sur ses vêtements la mention "garde-chasse particulier " à l'exclusion de toute autre. Le port d'un insigne définissant un grade, d'un emblème tricolore, d'un képi, ainsi que de tout insigne et écusson faisant référence à une appartenance associative, syndicale, politique ou religieuse est interdit.

Article. 6 - Monsieur Mathieu GAUTHIER sur le territoire sur lequel il est commissionné est autorisé à détruire à tir les animaux nuisibles toute l'année, de jour seulement, sous réserve de l'assentiment du détenteur du droit de destruction et dans les conditions définies dans les arrêtés spécifiques nuisibles.

Article. 7 - Le présent agrément doit être retourné sans délai à la préfecture en cas de cessation de fonction, que celle-ci résulte de l'initiative du garde particulier, de son employeur ou de la perte des droits du commettant.

Article. 8 - La directrice de cabinet de la préfète est chargée de l'application du présent arrêté, qui sera notifié à Monsieur Mathieu GAUTHIER et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Mont-de-Marsan, le 9 décembre 2020

Pour le préfet et par délégation,
la directrice de cabinet,

Mélanie SAMSON

Voies et délais de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de l'affichage, d'un recours :

- gracieux auprès du préfet des Landes,
- hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur,
- contentieux auprès du tribunal administratif de Pau (Villa Noulibos – 50 cours Lyautey – BP 543 – 64010 PAU CEDEX)

Préfecture des Landes

40-2020-12-09-008

Arrêté préfectoral DSEC BSI n°2020-816 portant aptitude
de M. Jérémy PIT en qualité de garde chasse particulier

**Arrêté préfectoral DSEC/BSI n° 2020 - 816
portant reconnaissance des aptitudes techniques d'un garde-chasse particulier**

**La préfète des Landes,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,**

VU le code de procédure pénale, notamment l'article R 15-33-26,

VU le code de l'environnement, notamment l'article R428-25,

VU l'arrêté du 30 août 2006 relatif à la formation des gardes-particuliers et à la carte d'agrément,

VU l'arrêté préfectoral n°86-2020-BCI du 24 août 2020 donnant délégation de signature à Madame Mélanie SAMSON, directrice de cabinet de la préfète,

VU la demande présentée par Monsieur Jeremy PIT en vue d'obtenir la reconnaissance de son aptitude technique à exercer les fonctions de garde-chasse particulier, reçue le 9 décembre 2020,

VU le certificat de formation produit pour les modules 1 (notions juridiques) et 2 (police de la chasse) délivré par la FDC40 (fédération départementale des chasseurs des Landes) en date du 9 octobre 2020,

SUR PROPOSITION de Madame la directrice de cabinet de la préfète,

A R R E T E

Article 1 - Monsieur Jeremy PIT domicilié 1 rue cité Pernautac à MORCENX LA NOUVELLE 40110 est reconnu techniquement apte à exercer les fonctions de garde-chasse particulier.

Article 2 - Le présent arrêté devra être présenté pour toute demande de renouvellement à ces fonctions.

Article 3 - Madame la directrice de cabinet de la préfète est chargée de l'application du présent arrêté, qui sera notifié à Monsieur Jeremy PIT et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Mont-de-Marsan, le 9 décembre 2020

Pour la préfète et par délégation,
la directrice de cabinet,

Mélanie SAMSON

Voies et délais de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de l'affichage, d'un recours :

- gracieux auprès du préfet des Landes,
- hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur,
- contentieux auprès du tribunal administratif de Pau (Villa Noulibos - 50 cours Lyautey - BP 543 - 64010 PAU CEDEX)

Préfecture des Landes

40-2020-12-09-009

Arrêté préfectoral DSEC BSI n°2020-817 portant agrément
de M. Jérémy PIT en qualité de garde chasse particulier

**Arrêté préfectoral DSEC/BSI n° 2020 - 817
portant agrément de Monsieur Jeremy PIT
en qualité de garde-chasse particulier**

**La préfète des Landes,
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite**

VU le code de procédure pénale, et notamment ses articles 29, 29-1 et R 15-33-24 à R 15-33-29-2,

VU le code de l'environnement, et notamment les articles L.428-21 et R427-21, R 428-25, R428-28,

VU l'arrêté ministériel du 30 août 2006 relatif à la formation des gardes particuliers et à la carte d'agrément,

VU l'arrêté préfectoral n°86-2020-BCI du 24 août 2020 donnant délégation de signature à Madame Mélanie SAMSON, directrice de cabinet de la préfète ;

VU l'arrêté de ce jour reconnaissant l'aptitude technique de Monsieur Jeremy PIT à la fonction de garde-chasse particulier,

VU la demande de commissionnement de Monsieur Philippe PEZAUD demeurant 27 avenue Jules Ferry 40110 MORCENX LA NOUVELLE, président de l'ACCA de MORCENX, par laquelle il lui confie la surveillance de ses droits de chasse, en date du 14 octobre 2020,

CONSIDÉRANT que le demandeur est détenteur du droit de chasse sur la commune de MORCENX LA NOUVELLE et qu'à ce titre, il peut confier la surveillance de ses droits à un garde-chasse particulier en application de l'article L. 428-21 du code de l'environnement,

SUR PROPOSITION de Madame la directrice de cabinet de la préfète,

ARRÊTE :

Article 1 - Monsieur Jeremy PIT domicilié 1 rue de la cité Pernautac 40110 MORCENX LA NOUVELLE est agréé en qualité de garde-chasse particulier pour constater tous délits et contraventions dans le domaine de la chasse qui portent préjudice au détenteur du droit de chasse qui l'emploie.

Article 2 - La qualité de garde particulier chargé de certaines fonctions de police judiciaire est strictement limitée au territoire pour lequel Monsieur Jeremy PIT a été commissionné par son employeur et agréé. En dehors de ce territoire, il n'a pas compétence pour dresser procès verbal. La compétence territoriale est donc limitée au territoire de l'ACCA de MORCENX LA NOUVELLE. Celui-ci est fixé par l'arrêté préfectoral en vigueur.

Article. 3 - Le présent agrément est délivré pour une durée de cinq ans.

Article. 4 - Monsieur Jeremy PIT devra prêter serment auprès du tribunal judiciaire dans le ressort duquel se situent les territoires dont la surveillance lui a été confiée.

Article. 5 - Dans l'exercice de ses fonctions, Monsieur Jeremy PIT doit être porteur en permanence du présent agrément et doit le présenter à toute personne qui en fait la demande. Il doit également faire figurer de manière visible sur ses vêtements la mention "garde-chasse particulier " à l'exclusion de toute autre. Le port d'un insigne définissant un grade, d'un emblème tricolore, d'un képi, ainsi que de tout insigne et écusson faisant référence à une appartenance associative, syndicale, politique ou religieuse est interdit.

Article. 6 - Monsieur Jeremy PIT sur le territoire sur lequel il est commissionné est autorisé à détruire à tir les animaux nuisibles toute l'année, de jour seulement, sous réserve de l'assentiment du détenteur du droit de destruction et dans les conditions définies dans les arrêtés spécifiques nuisibles.

Article. 7 - Le présent agrément doit être retourné sans délai à la préfecture en cas de cessation de fonction, que celle-ci résulte de l'initiative du garde particulier, de son employeur ou de la perte des droits du commettant.

Article. 8 - La directrice de cabinet de la préfète est chargée de l'application du présent arrêté, qui sera notifié à Monsieur Jeremy PIT et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Mont-de-Marsan, le 9 décembre 2020

Pour le préfet et par délégation,
la directrice de cabinet,


Mélanie SAMSON

Voies et délais de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de l'affichage, d'un recours :

- gracieux auprès du préfet des Landes,
- hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur,
- contentieux auprès du tribunal administratif de Pau (Villa Noulibos – 50 cours Lyautey – BP 543 – 64010 PAU CEDEX)

Préfecture des Landes

40-2020-12-09-010

Arrêté préfectoral DSEC BSI n°2020-818 portant aptitude
de M. Jérémy PIT en qualité de garde chasse particulier

**Arrêté préfectoral DSEC/BSI n° 2020 - 818
portant reconnaissance des aptitudes techniques d'un garde-chasse particulier**

**La préfète des Landes,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,**

VU le code de procédure pénale, notamment l'article R 15-33-26,

VU le code de l'environnement, notamment l'article R428-25,

VU l'arrêté du 30 août 2006 relatif à la formation des gardes-particuliers et à la carte d'agrément,

VU l'arrêté préfectoral n°86-2020-BCI du 24 août 2020 donnant délégation de signature à Madame Mélanie SAMSON, directrice de cabinet de la préfète,

VU la demande présentée par Monsieur Jeremy PIT en vue d'obtenir la reconnaissance de son aptitude technique à exercer les fonctions de garde-chasse particulier, reçue le 9 décembre 2020,

VU le certificat de formation produit pour les modules 1 (notions juridiques) et 2 (police de la chasse) délivré par la FDC40 (fédération départementale des chasseurs des Landes) en date du 9 octobre 2020,

SUR PROPOSITION de Madame la directrice de cabinet de la préfète,

A R R E T E

Article 1 - Monsieur Jeremy PIT domicilié 1 rue cité Pernautac à MORCENX LA NOUVELLE 40110 est reconnu techniquement apte à exercer les fonctions de garde-chasse particulier.

Article 2 - Le présent arrêté devra être présenté pour toute demande de renouvellement à ces fonctions.

Article 3 - Madame la directrice de cabinet de la préfète est chargée de l'application du présent arrêté, qui sera notifié à Monsieur Jeremy PIT et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Mont-de-Marsan, le 9 décembre 2020

Pour la préfète et par délégation,
la directrice de cabinet,

Mélanie SAMSON

Voies et délais de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de l'affichage, d'un recours :

- gracieux auprès du préfet des Landes,
- hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur,
- contentieux auprès du tribunal administratif de Pau (Villa Noulibos - 50 cours Lyautey - BP 543 - 64010 PAU CEDEX)

Préfecture des Landes

40-2020-12-09-011

Arrêté préfectoral DSEC BSI n°2020-819 portant agrément
de M. Jérémy PIT en qualité de garde chasse particulier

**Arrêté préfectoral DSEC/BSI n° 2020 - 819
portant agrément de Monsieur Jeremy PIT
en qualité de garde-chasse particulier**

**La préfète des Landes,
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite**

VU le code de procédure pénale, et notamment ses articles 29, 29-1 et R 15-33-24 à R 15-33-29-2,

VU le code de l'environnement, et notamment les articles L.428-21 et R427-21, R 428-25, R428-28,

VU l'arrêté ministériel du 30 août 2006 relatif à la formation des gardes particuliers et à la carte d'agrément,

VU l'arrêté préfectoral n°86-2020-BCI du 24 août 2020 donnant délégation de signature à Madame Mélanie SAMSON, directrice de cabinet de la préfète ;

VU l'arrêté de ce jour reconnaissant l'aptitude technique de Monsieur Jeremy PIT à la fonction de garde-chasse particulier,

VU la demande de commissionnement de Monsieur Marc TAUZIAS demeurant 15 le Platiet 40120 SOLFERINO, président de l'ACCA de SOLFERINO, par laquelle il lui confie la surveillance de ses droits de chasse, en date du 28 octobre 2020,

CONSIDÉRANT que le demandeur est détenteur du droit de chasse sur la commune de SOLFERINO et qu'à ce titre, il peut confier la surveillance de ses droits à un garde-chasse particulier en application de l'article L. 428-21 du code de l'environnement,

SUR PROPOSITION de Madame la directrice de cabinet de la préfète,

ARRÊTE :

Article 1 - Monsieur Jeremy PIT domicilié 1 rue de la cité Pernautac 40110 MORCENX LA NOUVELLE est agréé en qualité de garde-chasse particulier pour constater tous délits et contraventions dans le domaine de la chasse qui portent préjudice au détenteur du droit de chasse qui l'emploie.

Article 2 - La qualité de garde particulier chargé de certaines fonctions de police judiciaire est strictement limitée au territoire pour lequel Monsieur Jeremy PIT a été commissionné par son employeur et agréé. En dehors de ce territoire, il n'a pas compétence pour dresser procès verbal. La compétence territoriale est donc limitée au territoire de l'ACCA de SOLFERINO. Celui-ci est fixé par l'arrêté préfectoral en vigueur.

Article. 3 - Le présent agrément est délivré pour une durée de cinq ans.

Article. 4 - Monsieur Jeremy PIT devra prêter serment auprès du tribunal judiciaire dans le ressort duquel se situent les territoires dont la surveillance lui a été confiée.

Article. 5 - Dans l'exercice de ses fonctions, Monsieur Jeremy PIT doit être porteur en permanence du présent agrément et doit le présenter à toute personne qui en fait la demande. Il doit également faire figurer de manière visible sur ses vêtements la mention "garde-chasse particulier " à l'exclusion de toute autre. Le port d'un insigne définissant un grade, d'un emblème tricolore, d'un képi, ainsi que de tout insigne et écusson faisant référence à une appartenance associative, syndicale, politique ou religieuse est interdit.

Article. 6 - Monsieur Jeremy PIT sur le territoire sur lequel il est commissionné est autorisé à détruire à tir les animaux nuisibles toute l'année, de jour seulement, sous réserve de l'assentiment du détenteur du droit de destruction et dans les conditions définies dans les arrêtés spécifiques nuisibles.

Article. 7 - Le présent agrément doit être retourné sans délai à la préfecture en cas de cessation de fonction, que celle-ci résulte de l'initiative du garde particulier, de son employeur ou de la perte des droits du commettant.

Article. 8 - La directrice de cabinet de la préfète est chargée de l'application du présent arrêté, qui sera notifié à Monsieur Jeremy PIT et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Mont-de-Marsan, le 9 décembre 2020

Pour le préfet et par délégation,
la directrice de cabinet,


Mélanie SAMSON

Voies et délais de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de l'affichage, d'un recours :

- gracieux auprès du préfet des Landes,
- hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur,
- contentieux auprès du tribunal administratif de Pau (Villa Noulibos – 50 cours Lyautey – BP 543 – 64010 PAU CEDEX)

Préfecture des Landes

40-2020-12-10-015

Arrêté préfectoral DSEC BSI n°2020-820 portant aptitude
de M. Jean-Emmanuel VIENNE en qualité de garde chasse
particulier

**Arrêté préfectoral DSEC/BSI n° 2020 - 820
portant reconnaissance des aptitudes techniques d'un garde-chasse particulier**

**La préfète des Landes,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,**

VU le code de procédure pénale, notamment l'article R 15-33-26,

VU le code de l'environnement, notamment l'article R428-25,

VU l'arrêté du 30 août 2006 relatif à la formation des gardes-particuliers et à la carte d'agrément,

VU l'arrêté préfectoral n°86-2020-BCI du 24 août 2020 donnant délégation de signature à Madame Mélanie SAMSON, directrice de cabinet de la préfète,

VU la demande présentée par Monsieur Jean-Emmanuel VIENNE en vue d'obtenir la reconnaissance de son aptitude technique à exercer les fonctions de garde-chasse particulier, reçue le 9 décembre 2020,

VU le certificat de formation produit pour les modules 1 (notions juridiques) et 2 (police de la chasse) délivré par la FDC40 (fédération départementale des chasseurs des Landes) en date du 1er octobre 2020,

SUR PROPOSITION de Madame la directrice de cabinet de la préfète,

ARRETE

Article 1 - Monsieur Jean-Emmanuel VIENNE domicilié 5453 route Océane à SAINT MARTIN DE SEIGNANX 40390 est reconnu techniquement apte à exercer les fonctions de garde-chasse particulier.

Article 2 - Le présent arrêté devra être présenté pour toute demande de renouvellement à ces fonctions.

Article 3 - Madame la directrice de cabinet de la préfète est chargée de l'application du présent arrêté, qui sera notifié à Monsieur Jean-Emmanuel VIENNE et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Mont-de-Marsan, le 10 décembre 2020

Pour la préfète et par délégation,
la directrice de cabinet,


Mélanie SAMSON

Voies et délais de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de l'affichage, d'un recours :

- gracieux auprès du préfet des Landes,
- hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur,
- contentieux auprès du tribunal administratif de Pau (Villa Noulibos - 50 cours Lyautey - BP 543 - 64010 PAU CEDEX)

Préfecture des Landes

40-2020-12-10-016

Arrêté préfectoral DSEC BSI n°2020-821 portant agrément
de M. Jean-Emmanuel VIENNE en qualité de garde chasse
particulier

**Arrêté préfectoral DSEC/BSI n° 2020 - 821
portant agrément de Monsieur Jean-Emmanuel VIENNE
en qualité de garde-chasse particulier**

**La préfète des Landes,
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite**

VU le code de procédure pénale, et notamment ses articles 29, 29-1 et R 15-33-24 à R 15-33-29-2,

VU le code de l'environnement, et notamment les articles L.428-21 et R427-21, R 428-25, R428-28,

VU l'arrêté ministériel du 30 août 2006 relatif à la formation des gardes particuliers et à la carte d'agrément,

VU l'arrêté préfectoral n°86-2020-BCI du 24 août 2020 donnant délégation de signature à Madame Mélanie SAMSON, directrice de cabinet de la préfète ;

VU l'arrêté de ce jour reconnaissant l'aptitude technique de Monsieur Jean-Emmanuel VIENNE à la fonction de garde-chasse particulier,

VU la demande de commissionnement de Monsieur Denis HIRIART demeurant 896 route de Saint Barthélemy 40390 SAINT MARTIN DE SEIGNANX, président de l'ACCA de SAINT MARTIN DE SEIGNANX par laquelle il lui confie la surveillance de ses droits de chasse, en date du 20 novembre 2020,

CONSIDÉRANT que le demandeur est détenteur du droit de chasse sur la commune de SAINT MARTIN DE SEIGNANX et qu'à ce titre, il peut confier la surveillance de ses droits à un garde-chasse particulier en application de l'article L. 428-21 du code de l'environnement,

SUR PROPOSITION de Madame la directrice de cabinet de la préfète,

ARRÊTE :

Article 1 - Monsieur Jean-Emmanuel VIENNE domicilié 5453 route Océane 40390 SAINT MARTIN DE SEIGNANX est agréé en qualité de garde-chasse particulier pour constater tous délits et contraventions dans le domaine de la chasse qui portent préjudice au détenteur du droit de chasse qui l'emploie.

Article 2 - La qualité de garde particulier chargé de certaines fonctions de police judiciaire est strictement limitée au territoire pour lequel Monsieur Jean-Emmanuel VIENNE a été commissionné par son employeur et agréé. En dehors de ce territoire, il n'a pas compétence pour dresser procès verbal. La compétence territoriale est donc limitée au territoire de l'ACCA de SAINT MARTIN DE SEIGNANX. Celui-ci est fixé par l'arrêté préfectoral en vigueur.

Article. 3 - Le présent agrément est délivré pour une durée de cinq ans.

Article. 4 - Monsieur Jean-Emmanuel VIENNE devra prêter serment auprès du tribunal judiciaire dans le ressort duquel se situent les territoires dont la surveillance lui a été confiée.

Article. 5 - Dans l'exercice de ses fonctions, Monsieur Jean-Emmanuel VIENNE doit être porteur en permanence du présent agrément et doit le présenter à toute personne qui en fait la demande. Il doit également faire figurer de manière visible sur ses vêtements la mention "garde-chasse particulier " à l'exclusion de toute autre. Le port d'un insigne définissant un grade, d'un emblème tricolore, d'un képi, ainsi que de tout insigne et écusson faisant référence à une appartenance associative, syndicale, politique ou religieuse est interdit.

Article. 6 - Monsieur Jean-Emmanuel VIENNE sur le territoire sur lequel il est commissionné est autorisé à détruire à tir les animaux nuisibles toute l'année, de jour seulement; sous réserve de l'assentiment du détenteur du droit de destruction et dans les conditions définies dans les arrêtés spécifiques nuisibles.

Article. 7 - Le présent agrément doit être retourné sans délai à la préfecture en cas de cessation de fonction, que celle-ci résulte de l'initiative du garde particulier, de son employeur ou de la perte des droits du commettant.

Article. 8 - La directrice de cabinet de la préfète est chargée de l'application du présent arrêté, qui sera notifié à Monsieur Jean-Emmanuel VIENNE et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Mont-de-Marsan, le 10 décembre 2020

Pour le préfet et par délégation,
la directrice de cabinet,



Mélanie SAMSON

Voies et délais de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de l'affichage, d'un recours :

- gracieux auprès du préfet des Landes,
- hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur,
- contentieux auprès du tribunal administratif de Pau (Villa Noulibos – 50 cours Lyautey – BP 543 – 64010 PAU CEDEX)

Préfecture des Landes

40-2020-12-11-003

Arrêté préfectoral DSEC BSI n°2020-823 portant
renouvellement de M. Cédric LAFARGUE en qualité de
garde chasse particulier

Arrêté préfectoral DSEC/BSI n° 2020 - 823

**portant renouvellement de l'agrément de Monsieur Cedric LAFARGUE
en qualité de garde-chasse particulier**

**La préfète des Landes,
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite**

VU le code de procédure pénale, et notamment ses articles 29, 29-1 et R 15-33-24 à R15-33-29-2,

VU le code de l'environnement, et notamment les articles L.428-21 et R427-21, R 428- 5, R428-28,

VU l'arrêté ministériel du 30 août 2006 relatif à la formation des gardes particuliers et à la carte d'agrément,

VU l'arrêté préfectoral n°86-2020-BCI du 24 août 2020 donnant délégation de signature à Madame Mélanie SAMSON, directrice de cabinet de la préfète ;

VU l'arrêté préfectoral PR/Cab n° 2008-166 du 25 juillet 2008 portant reconnaissance des aptitudes techniques de Monsieur Cedric LAFARGUE à la fonction de garde-chasse particulier,

VU la demande de commissionnement de Monsieur Michel LASNAVERES demeurant cité Turon de Gloire à LOURDES 65100, Président de l'ACCA de CLEDES (40320), par laquelle il lui confie la surveillance de ses droits de chasse, en date du 10 novembre 2020,

CONSIDÉRANT que le demandeur est détenteur du droit de chasse sur la commune de CLEDES et qu'à ce titre, il peut confier la surveillance de ses droits à un garde-chasse particulier en application de l'article L. 428-21 du code de l'environnement,

SUR PROPOSITION de Madame la directrice de cabinet de la préfète,

ARRÊTE :

Article 1 – Monsieur Cedric LAFARGUE domicilié 34 route de Bruix à CLÉDES (40320) est renouvelé en qualité de garde-chasse particulier pour constater tous délits et contraventions dans le domaine de la chasse qui portent préjudice au détenteur du droit de chasse qui l'emploie.

Article 2 - La qualité de garde particulier chargé de certaines fonctions de police judiciaire est strictement limitée au territoire pour lequel Monsieur Cedric LAFARGUE a été commissionné par son employeur et agréé. En dehors de ce territoire, il n'a pas compétence pour dresser procès verbal.

Les compétences de Monsieur Cedric LAFARGUE, renouvelé en qualité de garde-chasse particulier, sont strictement limitées aux propriétés forestières et rurales pour lesquelles Monsieur Cedric LAFARGUE dispose en droit propre des droits de chasse conformément à l'arrêté fixant le territoire de la commune de CLEDES.

Article. 3 - Le présent agrément est délivré pour une durée de cinq ans.

Article. 4 – Monsieur Cedric LAFARGUE ayant déjà prêté serment au titre de la police de chasse, devra faire enregistrer sa commission auprès du tribunal d'instance dans le ressort duquel se situent les territoires dont la surveillance lui a été confiée.

Article. 5 - Dans l'exercice de ses fonctions, Monsieur Cedric LAFARGUE doit être porteur en permanence du présent agrément et doit le présenter à toute personne qui en fait la demande. Il doit également faire figurer de manière visible sur ses vêtements la mention "garde-chasse particulier " à l'exclusion de toute autre. Le port d'un insigne définissant un grade, d'un emblème tricolore, d'un képi, ainsi que de tout insigne et écusson faisant référence à une appartenance associative, syndicale, politique ou religieuse est interdit.

Article. 6 – Monsieur Cedric LAFARGUE sur le territoire sur lequel il est commissionné est autorisé à détruire à tir les animaux nuisibles toute l'année, de jour seulement, sous réserve de l'assentiment du détenteur du droit de destruction et dans les conditions définies dans les arrêtés spécifiques nuisibles.

Article. 7 - Le présent agrément doit être retourné sans délai à la préfecture en cas de cessation de fonction, que celle-ci résulte de l'initiative du garde particulier, de son employeur ou de la perte des droits du commettant.

Article. 8 – La directrice de cabinet de la préfète est chargée de l'application du présent arrêté, qui sera notifié à Monsieur Cedric LAFARGUE et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Mont-de-Marsan, le 11 décembre 2020

Pour la préfète et par délégation,
la directrice de cabinet,


Mélanie SAMSON

Voies et délais de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de l'affichage, d'un recours :

- gracieux auprès du préfet des Landes,
- hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur,
- contentieux auprès du tribunal administratif de Pau (Villa Noulibos – 50 cours Lyautey – BP 543 – 64010 PAU CEDEX)

Préfecture des Landes

40-2020-12-16-004

Arrêté préfectoral DSEC BSI n°2020-830 portant
renouvellement de M. Jacques DECHAMBRE en qualité
de garde chasse particulier

Arrêté préfectoral DSEC/BSI n° 2020 - 830

**portant renouvellement de l'agrément de Monsieur Frédéric CRENCA
en qualité de garde-chasse particulier**

**La préfète des Landes,
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite**

VU le code de procédure pénale, et notamment ses articles 29, 29-1 et R 15-33-24 à R15-33-29-2,

VU le code de l'environnement, et notamment les articles L.428-21 et R427-21, R 428- 5, R428-28,

VU l'arrêté ministériel du 30 août 2006 relatif à la formation des gardes particuliers et à la carte d'agrément,

VU l'arrêté préfectoral n°86-2020-BCI du 24 août 2020 donnant délégation de signature à Madame Mélanie SAMSON, directrice de cabinet de la préfète ;

VU l'arrêté préfectoral PR/Cab n° 2013-1492 du 22 août 2013 portant reconnaissance des aptitudes techniques de Monsieur Frédéric CRENCA à la fonction de garde-chasse particulier,

VU la demande de commissionnement de Monsieur Jacques DECHAMBRE demeurant 311 rue de Rabéou à PISSOS (40410), propriétaire en opposition sur la commune de PISSOS (40410), par laquelle il lui confie la surveillance de ses droits de chasse, en date du 30 novembre 2020,

CONSIDERANT que le demandeur est détenteur du droit de chasse sur la commune de PISSOS et qu'à ce titre, il peut confier la surveillance de ses droits à un garde-chasse particulier en application de l'article L. 428-21 du code de l'environnement,

SUR PROPOSITION de Madame la directrice de cabinet de la préfète,

ARRÊTE :

Article 1 – Monsieur Frédéric CRENCA domicilié 330 quartier La Callune à COMMENSACQ (40210) est renouvelé en qualité de garde-chasse particulier pour constater tous délits et contraventions dans le domaine de la chasse qui portent préjudice au détenteur du droit de chasse qui l'emploie.

Article 2 - La qualité de garde particulier chargé de certaines fonctions de police judiciaire est strictement limitée au territoire pour lequel Monsieur Frédéric CRENCA a été commissionné par son employeur et agréé. En dehors de ce territoire, il n'a pas compétence pour dresser procès verbal.

Les compétences de Monsieur Frédéric CRENCA, renouvelé en qualité de garde-chasse particulier, sont strictement limitées aux propriétés forestières et rurales pour lesquelles Monsieur Frédéric CRENCA dispose en droit propre des droits de chasse conformément à l'arrêté fixant le territoire de l'ACCA de PISSOS,

Article. 3 - Le présent agrément est délivré pour une durée de cinq ans.

Article. 4 – Monsieur Frédéric CRENCA ayant déjà prêté serment au titre de la police de chasse, devra faire enregistrer sa commission auprès du tribunal d'instance dans le ressort duquel se situent les territoires dont la surveillance lui a été confiée.

Article. 5 - Dans l'exercice de ses fonctions, Monsieur Frédéric CRENCA doit être porteur en permanence du présent agrément et doit le présenter à toute personne qui en fait la demande. Il doit également faire figurer de manière visible sur ses vêtements la mention "garde-chasse particulier." à l'exclusion de toute autre. Le port d'un insigne définissant un grade, d'un emblème tricolore, d'un képi, ainsi que de tout insigne et écusson faisant référence à une appartenance associative, syndicale, politique ou religieuse est interdit.

Article. 6 – Monsieur Frédéric CRENCA sur le territoire sur lequel il est commissionné est autorisé à détruire à tir les animaux nuisibles toute l'année, de jour seulement, sous réserve de l'assentiment du détenteur du droit de destruction et dans les conditions définies dans les arrêtés spécifiques nuisibles.

Article. 7 - Le présent agrément doit être retourné sans délai à la préfecture en cas de cessation de fonction, que celle-ci résulte de l'initiative du garde particulier, de son employeur ou de la perte des droits du commettant.

Article. 8 – La directrice de cabinet de la préfète est chargée de l'application du présent arrêté, qui sera notifié à Monsieur Frédéric CRENCA et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Mont-de-Marsan, le 16 décembre 2020

Pour la préfète et par délégation,
la directrice de cabinet,

Mélanie BAMSON

Voies et délais de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de l'affichage, d'un recours :

- gracieux auprès du préfet des Landes,
- hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur,
- contentieux auprès du tribunal administratif de Pau (Villa Noulibos – 50 cours Lyautey – BP 543 – 64010 PAU CEDEX)

Préfecture des Landes

40-2020-12-16-005

Arrêté préfectoral DSEC BSI n°2020-831 portant
renouvellement de M. Jacques DECHAMBRE en qualité
de garde chasse particulier

Arrêté préfectoral DSEC/BSI n° 2020 - 831

**portant renouvellement de l'agrément de Monsieur Frédéric CRENCA
en qualité de garde-chasse particulier**

**La préfète des Landes,
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite**

VU le code de procédure pénale, et notamment ses articles 29, 29-1 et R 15-33-24 à R15-33-29-2,

VU le code de l'environnement, et notamment les articles L.428-21 et R427-21, R 428- 5, R428-28,

VU l'arrêté ministériel du 30 août 2006 relatif à la formation des gardes particuliers et à la carte d'agrément,

VU l'arrêté préfectoral n°86-2020-BCI du 24 août 2020 donnant délégation de signature à Madame Mélanie SAMSON, directrice de cabinet de la préfète ;

VU l'arrêté préfectoral PR/Cab n° 2013-1492 du 22 août 2013 portant reconnaissance des aptitudes techniques de Monsieur Frédéric CRENCA à la fonction de garde-chasse particulier,

VU la demande de commissionnement de Monsieur Jacques DECHAMBRE demeurant 311 rue de Rabéou à PISSOS (40410), propriétaire du territoire en opposition du GFA de BERNADILLE sur la commune de PISSOS (40410), par laquelle il lui confie la surveillance de ses droits de chasse, en date du 30 novembre 2020,

CONSIDÉRANT que le demandeur est détenteur du droit de chasse sur la commune de PISSOS et qu'à ce titre, il peut confier la surveillance de ses droits à un garde-chasse particulier en application de l'article L. 428-21 du code de l'environnement,

SUR PROPOSITION de Madame la directrice de cabinet de la préfète,

ARRÊTE :

Article 1 – Monsieur Frédéric CRENCA domicilié 330 quartier La Callune à COMMENSACQ (40210) est renouvelé en qualité de garde-chasse particulier pour constater tous délits et contraventions dans le domaine de la chasse qui portent préjudice au détenteur du droit de chasse qui l'emploie.

Article 2 - La qualité de garde particulier chargé de certaines fonctions de police judiciaire est strictement limitée au territoire pour lequel Monsieur Frédéric CRENCA a été commissionné par son employeur et agréé. En dehors de ce territoire, il n'a pas compétence pour dresser procès verbal.

Les compétences de Monsieur Frédéric CRENCA, renouvelé en qualité de garde-chasse particulier, sont strictement limitées aux propriétés forestières et rurales pour lesquelles Monsieur Frédéric CRENCA dispose en droit propre des droits de chasse conformément à l'arrêté fixant le territoire de l'ACCA de PISSOS,

Article. 3 - Le présent agrément est délivré pour une durée de cinq ans.

Article. 4 – Monsieur Frédéric CRENCA ayant déjà prêté serment au titre de la police de chasse, devra faire enregistrer sa commission auprès du tribunal d'instance dans le ressort duquel se situent les territoires dont la surveillance lui a été confiée.

Article. 5 - Dans l'exercice de ses fonctions, Monsieur Frédéric CRENCA doit être porteur en permanence du présent agrément et doit le présenter à toute personne qui en fait la demande. Il doit également faire figurer de manière visible sur ses vêtements la mention "garde-chasse particulier " à l'exclusion de toute autre. Le port d'un insigne définissant un grade, d'un emblème tricolore, d'un képi, ainsi que de tout insigne et écusson faisant référence à une appartenance associative, syndicale, politique ou religieuse est interdit.

Article. 6 – Monsieur Frédéric CRENCA sur le territoire sur lequel il est commissionné est autorisé à détruire à tir les animaux nuisibles toute l'année, de jour seulement, sous réserve de l'assentiment du détenteur du droit de destruction et dans les conditions définies dans les arrêtés spécifiques nuisibles.

Article. 7 - Le présent agrément doit être retourné sans délai à la préfecture en cas de cessation de fonction, que celle-ci résulte de l'initiative du garde particulier, de son employeur ou de la perte des droits du commettant.

Article. 8 – La directrice de cabinet de la préfète est chargée de l'application du présent arrêté, qui sera notifié à Monsieur Frédéric CRENCA et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Mont-de-Marsan, le 16 décembre 2020

Pour la préfète et par délégation,
la directrice de cabinet,



Mélanie SAMSON

Voies et délais de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de l'affichage, d'un recours :

- gracieux auprès du préfet des Landes,
- hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur,
- contentieux auprès du tribunal administratif de Pau (Villa Noulibos – 50 cours Lyautey – BP 543 – 64010 PAU CEDEX)